



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

30 mai 2013

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 30 mai 2013

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous prie de bien vouloir prendre place s'il vous plaît.

Merci d'avoir répondu à notre invitation, par cette belle soirée de printemps, qui tarde à venir.

Bien, après l'heure, ce n'est plus l'heure, je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance qui ce soir sera M Alain Echivard. Il y a quelques retardataires.
(Appel des conseillers municipaux)

M Echivard, vous avez réussi à prendre bonne note ?

Bien, ce soir, nous avons 36 délibérations. Sur la table, vous trouverez 1 vœu présenté par le groupe PS et un vœu présenté par le groupe de la majorité municipale.

Vous avez reçu, vendredi 24 mai 2013 :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse,
- un CD de consultation pour la mise en place de la servitude de passage des piétons le long du littoral, ainsi qu'un document de présentation,
- le cahier des prescriptions générales des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la ville de Concarneau à destination des aménageurs.

En date du mercredi 24 avril 2013, je vous ai fait parvenir le procès-verbal du conseil municipal du jeudi 21 mars 2013.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je peux donc le mettre aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ? Attention aux pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

(Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.)

Je le disais tout à l'heure, vous trouverez sur votre table les 2 vœux, je vous demande de bien vouloir accepter l'inscription de ces 2 vœux à la fin de l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Bien, nous allons entamer ce conseil municipal par un sujet sur le développement durable, je laisserais la parole à François BESOMBES pour présenter ce dossier concernant la consultation du conseil municipal avant l'enquête publique sur le SPPL.

François BESOMBES, vous avez la parole.

Conseil municipal du 30 mai 2013
Ordre du jour

1	Développement durable : sentiers littoraux - consultation du conseil municipal avant enquête publique
2	Direction générale des services : représentation des communes au sein du conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération : accord local
3	Direction générale des services : modifications statutaires de CCA
4	Commerce - tourisme : demande de classement de l'office de tourisme en catégorie I
5	Culture : licence de spectacle - modification de la délibération du 21 mars 2013
6	Culture - patrimoine : demande de subvention à la Région Bretagne - Action « danse et patrimoine »
7	Culture - patrimoine : demande de subvention à la Région Bretagne - Action « Exposez la collection municipale ! »
8	Culture - patrimoine : demande de subvention à la Région Bretagne - Action « Mémoires en chantier »
9	Culture : Comité des Œuvres des Filets Bleus - attribution d'une subvention exceptionnelle
10	Sports - nautisme : Union Sportive Concarnoise - attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Tournoi des Thoniers 2013
11	Moyens généraux - finances : demande de garantie d'emprunt - SCI Concarneau l'Hermérica
12	Moyens généraux - finances : nouvelles modalités de prise en charge des frais de transport par le CNFPT
13	Moyens généraux - finances : Golf de Cornouaille - 3 ^{ème} édition du golf de la ville de Concarneau - Participation de la ville
14	Moyens généraux - finances : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mil espoir, Mille savoirs »
15	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget annexe de l'eau
16	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
17	Moyens généraux - finances : admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal
18	Moyens généraux - finances : admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe des restaurants municipaux
19	Moyens généraux - finances : admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe du port de plaisance
20	Moyens généraux - finances : budget principal 2013 - décision budgétaire modificative n°3
21	Moyens généraux - finances : budget annexe de l'eau 2013 - décision budgétaire modificative n°2
22	Moyens généraux - finances : budget annexe de l'assainissement 2013 - décision budgétaire modificative n°2
23	Moyens généraux - finances : budget annexe du centre des arts et de la culture 2013 - décision budgétaire modificative n°2
24	Moyens généraux - finances : budget annexe restaurants municipaux 2013 - décision budgétaire modificative n°2
25	Urbanisme - foncier : classement dans le domaine public communal du lotissement de Park Balan
26	Urbanisme - foncier : acquisition terrain non bâti - rue de Trégunc
27	Social : convention de partenariat entre la ville et le centre socio-culturel La Balise - mise à disposition du jardin de Kerandon
28	Ressources humaines : Convention de fonctionnement entre la ville et pôle emploi
29	Ressources humaines : Attribution d'indemnité et prime horaire de nuit
30	Ressources humaines : délibération annulant et remplaçant la délibération du 21 mars 2013 « Demande de retrait d'adhésion au Centre Départemental de Gestion »
31	Citoyenneté : Dénomination de la maison de quartier de Lanriec
32	Eau et assainissement : cahier des prescriptions générales des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la ville de Concarneau à destination des aménageurs
33	Services techniques : Aménagement de la traverse de Croissant Bouillet - Constitution d'un groupement de commandes
34	Direction générale des services : tableau des décisions de M le Maire

Conseil municipal du 30 mai 2013

1	Développement durable : sentiers littoraux - consultation du conseil municipal avant enquête publique
---	---

M Besombes :
(lecture du rapport)

C'est un travail qui a été engagé voici plus de 4 ans maintenant. Il y avait une volonté municipale, mais nous avons aussi trouvé une volonté locale parce que les habitants, notamment le conseil de quartier et l'association des habitants du Cabellou souhaitaient que nous avancions aussi sur le dossier. Nous avons profité qu'il y ait une volonté plurielle pour avancer sur le dossier. Un, elle est portée par l'État conformément au code de l'urbanisme, et deux, c'est assurer la continuité du cheminement sur la frange littorale concarnoise, entre le quai Pénéroff jusqu'à la plage des bouchers.

M Besombes commente un power-point.

Là, nous pouvons passer, les autres points, nous allons les voir de toute manière. Les 2 grands objectifs, nous les avons là, c'est de garantir au plus grand nombre de piétons l'accès aux plages et sites riverains de la mer, et cheminer librement en continu avec facilité. Ce sont les grands principes. Je n'évoquerai ici que les principes de droit. Tout d'abord, ce sont les propriétés privées riveraines du domaine public maritime qui sont grevées sur une bande de 3 mètres de largeur, c'est-à-dire que l'on prend uniquement 3 mètres sur les propriétés et cela ne concerne pas les maisons qui ont été construites avant la loi, donc avant 1976, et qui seraient à moins de 15 mètres du littoral. Ceci pour protéger évidemment, les gens qui auraient fait construire avant l'existence même de la loi. Il y a une autre caractéristique, les habitations qui sont closes de murs sont une particularité parce qu'il faut un mur d'une certaine hauteur. Ensuite, modifié ou suspendu, on va passer. Si vous voulez des éclaircissements, on en discutera tout à l'heure, mais ça n'a pas spécialement d'intérêt.

Ici, concernant les incidences Natura 2000, une partie de la zone est concernée par Natura 2000. Nous allons la voir juste après. Ici, nous sommes sur la zone sur laquelle nous travaillons. Nous sommes sur une zone de protection spéciale, c'est essentiellement pour les oiseaux. Nous sommes aussi sur du jaune, c'est-à-dire une zone spéciale de conservation. L'étude a fait l'objet d'une extension, il y a une étude supplémentaire sur cette zone-là, de façon à ce que le SPPL soit conforme avec Natura 2000.

Lors de cette étude supplémentaire, nous avons pu constater qu'il y avait des hirondelles de rivage. Elles sont présentes au nombre de 15 à 25 couples sur la plage de la Belle Étoile. Il est souhaitable de faire en sorte que le SPPL respecte notamment ces hirondelles. Ensuite, nous avons des habitats d'intérêt communautaire avec la végétation annuelle des laisses de mer, des habitats dunaires et les falaises avec végétation, là encore plage de la Belle Étoile et plage du large. Là encore le sentier prendra en compte ces observations.

Ici, le SPPL commence à ce niveau-là. Nous n'avons pas forcément la légende, mais vous avez 4 traitements en fait, soit sous forme de tirets rouges, continuité assurée sur le domaine public, c'est le cas sur cette partie-ci. La continuité existe sur le domaine public. Ensuite, vous avez en petits points rouges, une continuité assurée sur le domaine public maritime à d'autres niveaux, notamment ici, nous sommes sur du DPM. Vous avez également en trait continu bleu, le SPPL à instaurer sur sentier existant. Nous avons justement ici le cas, où il faut instaurer le SPPL. Le sentier, lui, existe déjà. D'accord ? Pas de particularité sur cette partie-là. Ensuite, nous arrivons au bois du Porzou, là encore, nous sommes sur le domaine public. Sur le littoral, nous avançons sur le domaine public, donc il n'y a aucune remarque sur cette partie-là. Nombreux d'entre nous profitons de ces beaux lieux déjà. Ensuite, nous allons arriver place Suffren, c'est cela ? Là nous arrivons sur l'Atlantide et place Suffren. Ici, en revanche, sur cette partie-ci, il y a des maisons qui ont été construites avant 1976, et qui sont à moins de 15 mètres du rivage. Pour ces maisons-là, le SPPL ne peut pas passer. C'est pour cette raison que nous allons passer par derrière, par la rue Bolloré, la rue Monet et la rue des coraux, pour arriver ensuite sur l'ancien terrain de rugby. Sur toute cette partie-là, la continuité est assurée sur le domaine public, et à partir du terrain du Porzou, le sentier existe, et il faut instaurer le sentier de SPPL. Nous retrouvons ici, un petit passage qui est déjà existant, nous sommes sur le domaine public. Sur toute cette partie-là, le sentier existe, jusque là

d'ailleurs mais il fut instaurer le SPPL. Ensuite, sur cette partie-ci, nous sommes sur une partie où il faut instaurer le SPPL, et où il faut créer le sentier. Il n'y a rien d'existant. Jusqu'à présent les cheminements passent par là. Il y a une particularité sur cette parcelle-ci. Ici, nous avons un bâti non habitable, c'est un garage qui est sur la plage. Nous devons le contourner. Nous avons 2 solutions, soit on passait par dessus, mais c'était inesthétique au possible ou sinon, il fallait le contourner, avec discussions avec le propriétaire. Mais le SPPL s'impose.

Ensuite, nous arrivons sur la plage de la Belle Étoile, nous passons par-là, justement pour respecter les habitations et les espèces animales qui sont présentes. Le SPPL passera sur la route pour cette raison suivante, c'est que sur cette partie-ci, le SPPL ne peut pas s'imposer puisque ce sont des maisons qui ont été construites avant 1976, donc le SPPL ne peut pas s'appliquer. Nous sommes avenue des Glénan et de cet endroit à ce niveau-ci, nous allons pouvoir créer ce que l'on appelle une antenne. Pour rassurer tout le monde, à 95 % ce passage-là est possible à pieds, sans problème. Dans les faits le SPPL ne sera pas présent sur cette partie-ci mais dans les faits chacun pourra passer. Ensuite, nous arrivons sur cette partie vers le Fort du Cabellou. Là, nous sommes sur le domaine public et diapo suivante, il va falloir instaurer le SPPL. En plus, il s'agira de créer le sentier. Là nous retrouvons le domaine public pour ici retrouver 2 antennes jusque là, et de là à là. Nous avons une propriété qui existe depuis avant 1976, et dont la maison est à moins de 15 mètres. Nous sommes entrés en négociation avec cette propriété, de façon à ce que l'on puisse, ou conventionner avec elle, ou que la ville se porte acquéreur. Les négociations n'ont pas été fructueuses. Je pense qu'il est souhaitable tout de même d'adopter le principe des 2 antennes, et avec le temps, le propriétaire sera rassuré, par l'absence de nuisance. Il y a en fait des solutions que l'on a étudiées avec lui qui permettraient de garder toute l'intimité qu'il pourrait souhaiter de sa propriété. En attendant que l'on trouve une solution à terme, l'idée est de passer par l'allée du Fort, revenir par l'avenue des Glénan, pour ensuite arriver sur la rue de la corniche à ce niveau-là. Ici, nous avons un sentier qui est déjà existant, ici nous avons une petite difficulté avec une maison qui est murée et qui a été construite avant 1976. En plus, elle est à 1,50 mètre du littoral, donc là, il n'y aura pas de solution à trouver. Il va falloir trouver une antenne ici. Là, il y a 10 mètres de franchissement, pour des randonneurs, cela ne pose pas de difficulté, mais on ne pourra pas faire quelque chose dessus. Nous ne pouvons pas imposer le passage du SPPL. Après, ici, nous sommes sur la plage des dunes, avec le SPPL à instaurer, et puis un sentier à créer, jusqu'à la plage des bouchers. Nous retrouvons ensuite la SPPL qui poursuit sur Moulin Mer. C'est donc ce dossier-là qui sera amené à être présenté en enquête publique. Avec, dès que l'enquête publique sera close, la capacité pour la ville de mobiliser des moyens et d'aller chercher des partenaires pour le financement des sentiers qui seront à créer au profit du plus grand nombre.

M le Maire :

Très bien M Besombes. Vous avez bien compris que notre souhait est de créer ce linéaire de sentier en continuité au maximum. Il est vrai qu'il y a la loi, mais il y a aussi l'existant dont il faut tenir compte. Il y a 3 ou 4 cas où nous sommes déjà entrés en négociation, mais en tout état de cause, le code de l'urbanisme prévoit que le conseil municipal doit autoriser l'enquête publique et cela entre dans la démarche administrative. C'est ce dont il est proposé ce soir. Voilà. Est-ce que vous avez des remarques à formuler ?

S'il n'y a pas de remarque, dans ce cas, je vais... oui, pardon, M Carduner ?

M Carduner :

Oui, merci M le Maire. Tout simplement, tout ce qui va dans l'intérêt collectif et l'intérêt général ne peut que satisfaire l'ensemble des citoyens et des composantes politiques, j'imagine. Donc, que ça se fasse, c'est un grand bien pour la commune, maintenant, c'est vrai qu'il y a une focalisation sur ce sentier côtier. Ce serait bien aussi d'étendre un peu sur les autres domaines pour que notre population puisse profiter des grands sites et des sites remarquables de la ville. Je pense à la Corniche du Cabellou, je pense à d'autres sites, qui méritent encore d'être optimisés et embellis.

M le Maire :

Très bien, merci. Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

J'ai juste une remarque, nous avons parlé de la place Suffren. Je trouve toujours dommage, c'est le chemin qui va de la place Suffren au centre aquatique, qu'il soit interdit aux vélos. Je pense qu'il y aurait quelque chose à creuser-là parce c'est l'endroit idéal pour relier la piscine, le collège et les lycées au Cabellou en empêchant ainsi les gamins de faire le tour par le rond-point de Kerviniou qui est extrêmement long et dangereux. Il y aurait peut-être quelque chose à creuser-là pour faciliter

et surtout autoriser ce passage-là. Il y a 20 mètres qui posent problème.

M le Maire :

M Besombes.

M Besombes :

Cela ne va pas arranger le problème parce qu'à partir du moment où le SPPL est instauré, on limite l'usage simplement aux piétons. Cela veut dire qu'il faut que l'on adopte des cheminements vélo sur d'autres voies de ce quartier-là. Mais c'est la loi, on peut le regretter, en même temps on a une avancée d'un côté qui malheureusement a pour conséquence de limiter l'usage uniquement aux piétons. C'est la loi.

M le Maire :

Merci M Besombes.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Merci.

Le rapport est adopté par 28 voix POUR.

Conseil municipal du 30 mai 2013

2	Direction générale des services : représentation des communes au sein du conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération : accord local
---	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

S'il y a des remarques à faire, je vous laisserai la parole. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Oui, M le Maire lorsque cette délibération est passée à CCA, étant donné que la loi ne nous oblige pas à avoir une date limite de délibération de l'EPCI, je trouvais que ce débat aurait dû avoir lieu une fois que l'on aura eu des précisions un petit peu plus sûres, du mode d'élection des conseillers communautaires. Il y a eu un projet de loi qui avait été fait sous l'ancien gouvernement. Après on nous a dit, il y aura du fléchage, on ne sait pas comment ça va se passer. Je trouve que c'est quand même très difficile de délibérer sur ce sujet, ne sachant pas la façon dont les élections vont avoir lieu. D'autre part, j'avais noté dans plusieurs interventions que j'ai faites depuis que je suis à CCA, des modes de fonctionnement du bureau notamment, qui ne me convenaient pas et dont certaines personnes dans la population pouvaient s'offusquer. Je m'étais abstenue sur ce sujet, à CCA, et je ferais de même ce soir, pas forcément pour les mêmes raisons pour lesquelles un certain nombre de conseillers municipaux de votre majorité s'étaient abstenus, je tiens à le préciser, mais pour les raisons que je viens d'évoquer.

M le Maire :
Merci Mme Dieterlé. Qui veut intervenir ? Mme Ziegler ?

Mme Ziegler :

Oui, M le Maire, lors du conseil communautaire du 28 mars dernier, je suis intervenue au nom du groupe pour regretter que comme d'habitude, le Maire de Concarneau, ne nous ait pas invité, nous opposition, et opposition multiple, à discuter de cette nouvelle répartition. Cela est bien regrettable, et vous l'avez dit, au fil du temps, « l'inflationite » de réunions oblige certains élus à faire des choix. Cela peut se comprendre, d'autres au contraire par manque d'intérêt ou par désinvolture zappent systématiquement toutes les réunions communautaires, où les représentations qui y sont rattachées. Cela a pour conséquence directe, de réduire le rôle et donc l'influence de Concarneau, au sein de CCA et même au delà, lors d'instances qui couvrent largement la Cornouaille. Votre premier adjoint avait évoqué la possibilité d'un seizième conseiller concarnois, cette proposition pouvait fort bien se concevoir et être défendue légitimement. Cela nous semblait important, même si la place tenue par la ville centre d'une communauté comme la nôtre, ne tient pas uniquement au nombre d'élus mais surtout à la volonté politique exprimée et appliquée par l'équipe majoritaire. Il nous semble que ces choix des Maires de CCA est la conséquence de la mésentente entre les élus de votre majorité, et les élus de votre commune. J'ajoute que nous nous réjouissons toutefois, que les petites communes aient obtenus 13 élus communautaires, ce qui leur permettra d'être présents, et ce matin j'ai assisté à une réunion autour de la lecture publique avec les représentants d'un certain nombre de communes de CCA, et des représentants des bibliothèques où de manière un peu récurrente, je dois dire, les élus ont été pris un peu à partie parce que les bibliothécaires, notamment trouvaient que certains en tout cas n'étaient pas assez présents et ne soutenaient pas leur personnel, comme cela devrait être le cas. Pour ces raisons-là et notamment parce que vous ne nous avez pas une fois de plus conviés à discuter ensemble, nous aurions pu trouver un compromis. Nous allons nous abstenir sur la question.

M le Maire :
Très bien. Mme Depoid.

Mme Depoid :

Vu l'importance de l'intercommunalité pour les communes, une demande de changements de représentations à CCA m'amène à des réflexions.

Régulièrement, le PS défend autour de cette table plus d'Agglo avec plus de compétences (tourisme entre autre). Pourquoi pas ! Mais quel rôle et quel pouvoir laisse-t-on alors aux communes ? Quelle structure doit-on voir disparaître dans le mille-feuilles de nos instances décisionnelles : la commune, le département, la région ? Voilà la question préliminaire à laquelle il faudrait répondre

et pour laquelle Mme Lebranchu et l'Etat lui-même manquent de clarté.

Et avant de se positionner sur de quelconques changements pour la représentativité de l'Agglo encore faut-il étudier ses 17 mois d'existence.

Pour ma part, pourtant très attachée à l'idée de communauté d'actions des diverses communes, je ne trouve pas ce bilan de l'Agglo très satisfaisant.

À mes yeux, il n'y a pas constat de véritable concertation, conciliation et consentement partagé.

Au bout de 5 ans de la 4C devenue CCA, je constate que :

Premièrement, le rôle des conseillers est illusoire s'ils ne sont pas au bureau (dernier exemple en date ils ne sont même pas avisés d'un recours du permis de construire du Musée de Pont-Aven alors qu'il s'agit d'un programme de 10 millions d'euros, et la décision de passer outre est prise unilatéralement !).

Deuxièmement, la rationalisation et la mutualisation n'ont été que des incantations non démontrées par les faits : le personnel et les coûts n'ayant cessé d'augmenter ; et alors que le temps n'est plus à la prodigalité pour pallier la baisse des dotations de l'État et des recettes fiscales, rien ne diminue dans les frais de fonctionnement grâce à CCA pour les 9 communes.

Troisièmement, la solidarité, qui devrait par définition être un acte de réciprocité, n'est souvent qu'à sens unique (le logement social en est un exemple parmi tant d'autres, bien des communes voulant se défausser sur d'autres de leurs obligations légales). Même au SCOT, voté la semaine dernière, le rattrapage des retards de certaines communes préconisé par l'État et le conseil général n'est repris qu'en partie, restant soumis qu'à la bonne volonté de chacun.

Quatrièmement, une politisation sous-jacente fait voter certains, contre l'intérêt de leur propre commune, (le transfert de charges du Musée de la pêche en a été une preuve, ici même, lors du vote par l'opposition en conseil municipal). J'entends d'ailleurs assez peu d'interventions du PS concarnois en conseil communautaire alors que vous vous exprimez habituellement ici d'une manière plus prolixe. Vos rares interventions sont contre votre propre commune comme nous l'avons encore constaté le 23 mai !

Cinquièmement, je reproche enfin qu'à des questionnements, l'essentiel ne soit pas de répondre mais d'éluider et de faire taire ceux qui les posent. Dans le nouveau document édité par CCA : « Guide pour être écouté », j'ai vainement espéré trouver un moyen de pallier à cet autisme, mais je n'y ai pas trouvé la réponse.

Craignant une inflation des dépenses, j'avais au départ voté contre le passage en Agglo et n'ai, à ce jour, pas vu de bénéfices dans ce changement si ce n'est une dotation nouvelle ne couvrant pas, bien entendu, les dépenses nouvelles. De plus, le mode de fonctionnement de cette structure reste démocratiquement perfectible.

Je ne me fais pas l'illusion de pouvoir changer grand chose avec mes interventions, mais j'espère par ce biais, défendre néanmoins l'intérêt des concarnois qui nous ont fait confiance. Aujourd'hui encore, je pense qu'une modification de statuts aurait mérité une réflexion éclairée qui n'a pas été véritablement menée. Toutes les décisions se prennent dans l'urgence.

Les propositions n'améliorent pas grand chose et laissent encore des zones d'ombre qui ne devraient être levées qu'au début du prochain mandat. Comme trop souvent, c'est voté d'abord, nous verrons après ! Aussi, je m'abstiendrai dans ce vote comme je l'avais fait en conseil communautaire.

M le Maire :

Merci Mme Depoid. M Calvarin veut intervenir.

M Calvarin :

Bonsoir. Je regrette que ce sujet ce soir, fasse l'objet d'une discussion. Évidemment, la proposition de CCA de 45 membres semble la plus équilibrée. Évidemment, dans l'intérêt de tous, chaque collectivité doit y trouver sa place. Évidemment, il ne doit pas y avoir de déséquilibre dans la représentation des communes. Pourtant, une fois rappelées ces bonnes pratiques, posons-nous les

questions de la gouvernance de cette superbe collectivité, qu'est la communauté d'agglomération ! Posons-nous la question de savoir si une telle composition ne risque pas de déséquilibrer la représentation de chaque habitant du territoire, et donc le poids de chacun lorsque des choix importants sur les aménagements, sur les coûts et sur la fiscalité vont se poser. J'aurais aimé croire que chaque conseiller communautaire se sente à chaque fois où il doit faire un choix comme représentant non pas uniquement de sa commune, mais de tous les habitants de tous les territoires. Que lorsqu'une décision touche Melgven par exemple, tous les conseillers communautaires se mettent dans l'habit d'un élu de Melgven. Trouvez-vous normal ce qui s'est passé dans les commissions locales de charges transférées, dans lesquelles les arbitrages se sont faits systématiquement contre l'intérêt des collectivités disposant des services transférés, en adoptant à chaque fois la solution la plus défavorable financièrement à ces communes ? Les charges de centralité, c'est ainsi qu'on les appelle, 1,5 millions pour Concarneau par an, qui lorsqu'elles ne sont pas précédées d'une harmonisation des services sur le territoire, ne coûtent ad vitam aeternam aux communes qui s'en étaient déjà dotées avant le transfert. Ce qui est important. Alors, comment accepter, par exemple, que Melgven règle 60 000 euros, par an pour les bus, alors qu'une autre commune voisine, 2 fois plus importante, qui avait étudié et chiffré ce service du temps de Busco, avait préféré attendre le transfert de compétences, et donc ne pas financer ce service. Cette situation très simple, fait que pour un ticket de bus à un euro pour un usager concarnois ou melgvinois, règle 4 euros alors que pour les autres communes pas un centime. Soit un coût de transport de plus de 800 000 euros, pour Concarneau et 60 000 euros, pour Melgven. À partir de ce constat et afin de travailler dans un esprit moins partisan, nous avons proposé, en conférence des Maires, de modifier les statuts de la communauté, afin de rééquilibrer les compétences de chacun. Nous avons proposé que dans ces statuts, la ville centre dispose soit de la présidence, soit de la vice-présidence aux finances et au personnel.

Pourquoi cette demande ? Tout simplement pour un certain nombre de points.

Le premier point est pour garantir un véritable équilibre entre la ville centre et les autres collectivités.

Deuxième point, pour construire une mutualisation en amont, des services à partir de ceux de la ville centre.

Troisième point, pour participer à tous les scénarii et réflexions sur les finances en amont des commissions et des conseils communautaires. Je rappelle qu'à ces commissions finances participent systématiquement le président et le vice-président délégué et que son fonctionnement est réellement bicéphale.

Quatrième point, pour ne plus voir nos demandes de participation des cadres finances de Concarneau rejetées à des réunions de travail sur les finances de la communauté, lorsque celles-ci impactent les finances de la ville. Il y a eu 2 refus à la demande du directeur adjoint, M Marc fait lors de l'élaboration de la CLECT pour justement défendre les points de Concarneau. Notre directeur des services financiers, n'a pu se rendre à ces réunions préparatoires et n'a pu défendre la position de Concarneau, ce qui est parfaitement inadmissible.

Cinquième point, pour mettre en adéquation les engagements financiers de la communauté avec leurs incidences sur la fiscalité des communes, cela s'appelle le pacte fiscal lorsque cela a été élaboré dans les communautés qu'ils l'ont adopté. Il n'est plus possible de continuer à encadrer la part communale de la taxe d'habitation des ménages si la part communautaire augmente alors que la fiscalité sur les communes pèse déjà de façon très importante sur les ménages. L'augmentation de l'une se ferait systématiquement au détriment de l'autre. Problème de charges de centralité que d'ailleurs le Conseiller général de Rosporden a évoqué au dernier séminaire de CCA à Trégunc. Donc, c'est une position qui n'est pas une position de notre équipe municipale. À Rosporden aussi ils se sont posés la question. Pour Concarneau, il faut savoir que la part communautaire de la taxe d'habitation s'élève en direct à 36 %. Et si on rajoute le coût des transferts, on rajoute 12 % à cette charge et on arrive à une participation communautaire sur la part de la taxe d'habitation versée par chaque habitant de 48 %, c'est-à-dire quasiment la moitié des impôts locaux payés par les contribuables.

Un sixième point sur lequel je suis intervenu en CCA, du moins quand j'y étais, c'était de veiller à l'encadrement de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, car je reste opposé à ce qui a été proposé en séminaire à Trégunc, c'est-à-dire continuer les augmentations de la taxe d'enlèvement

d'ordures ménagères. C'était planifié sur plus de 7 % encore les 5 prochaines années, sans que la redevance soit installée. Cette taxe étant basée non pas sur le service, mais sur la base foncière des propriétés, elle est injuste et pèse déjà à hauteur de 30 % sur la taxe foncière des ménages concarnois, avec depuis 2003, plus de 9 % d'augmentation par an. Alors, j'imagine que si on avait proposé 9 % d'augmentation par an sur le service des eaux, nombre de personnes autour de cette table se seraient manifestées. Enfin, pour organiser avec notre directeur des ressources humaines la recherche de l'économie pour tous, en mutualisant ce qui est possible des services entre la ville centre et la communauté. Et enfin, afin que comme nous l'a reproché notre opposition, pour redonner à la ville centre la place qu'elle mérite tout simplement au sein de la communauté. Ces 2 postes clés de la communauté peuvent très bien être partagés entre d'une part la ville centre et de l'autre les autres communes de façon à avoir un fonctionnement équilibré qui n'impose, ni la présidence, ni la vice-présidence, mais que dans ces 2 postes clé, on retrouve systématiquement au moins un représentant de la ville centre. En réunion de bureau, les autres membres de la CCA n'ont pas voulu de ma proposition. Elle aurait eu le mérite d'affirmer à tous que la gouvernance de la communauté pouvait se faire en équilibrant la ville centre et les autres communes. Elle aurait eu le mérite de lever le doute quant à la politisation des postes clés pour ne s'occuper que de l'intérêt de tous les habitants du territoire sans esprit partisan. Je vais donc voter contre ce vote, comme nos collègues du bureau se sont prononcés contre la gouvernance partagée que nous avons proposée et qui aurait été garante d'une prise en compte de tous sur un pied d'égalité. Je rappelle quand même à tous ce que l'on a vu pour le transfert des charges. Je ne veux pas accepter ce qui s'y est passé, à savoir 5 votants sur 25 pour défendre Concarneau ce qui a abouti évidemment au résultat que l'on connaît. Merci.

M le Maire :

Merci M Calvarin. Il y a d'autres interventions ? Oui, M Colimard.

M Colimard :

D'abord une réaction. Que devrions nous dire, Mme Depoid, sur le peu de prise en considération des suggestions de votre sensibilité que celle de la majorité, dans la politique municipale. Ce que vous avez évoqué comme reproches au fonctionnement de la CCA, je crois que là-dessus, on pourrait s'étendre. Au-delà de cela, je dirai que pour revenir un peu à la délibération proposée, réduire le sujet à une question de calcul, je ne suis pas sûr que ce soit très passionnant. Cela ne me paraît pas très passionnant pour des non initiés de la complexité de la gestion administrative des collectivités. Je m'interroge, à savoir, est-ce vraiment le nombre par localité de conseillers qui pose problème ? Je n'en suis pas sûr. Je suis même plutôt pour dire que cette question de nombre et quelque soit ce nombre, ne me semble résoudre en rien l'autre question soulevée par M Calvarin à l'instant, en terme de la gouvernance. Quel que soit le nombre et quelle que soit la forme. Je crois que c'est plus les moyens donnés aux conseillers d'exercer la fonction qui posent problème. Ce n'est pas facile, je crois, il me semble, c'est un peu vu de l'extérieur, je suis un petit conseiller municipal simplement. Ce n'est pas facile, je crois de la propension à passer outre l'expression de ce qui monte des quartiers et de la population dans sa globalité en général. C'est une réflexion comme ça. C'est vrai que moi, comme ma collègue et comme d'autres, je m'abstiendrai sur cette proposition de faire jouer la calculatrice.

M le Maire :

Merci M Colimard. Qui veut intervenir ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Juste une remarque. J'entends bien et ce n'est pas la première fois que j'entends M Calvarin intervenir en nous parlant pratiquement d'un complot. Vous nous parlez d'un complot politique, de, pour ne pas le nommer, Jean-Claude Sacré contre Concarneau. À mon avis, c'est un peu fort de café, si la proposition de Concarneau n'a pas été retenue, il me semble que c'est avec tous les Maires de CCA. Il me semble, ou alors on m'a trompé et je ne comprends plus rien, que tous ne sont pas socialistes. Donc, c'est un peu fort de café de dire que c'est un complot du président de CCA contre Concarneau. Il y avait unanimité des Maires de CCA pour ne pas accepter la proposition de Concarneau. Ce qui nous semble être, et je le redis, une marque de défiance de votre équipe face à tous les Maires et depuis longtemps. Vous payez le prix de toutes vos remarques parfois un peu insultantes.

M le Maire :

Merci Mme Ziegler, nous avons compris le message.

M Calvarin :
Je peux répondre ?

M le Maire :
Oui, M Calvarin.

M Calvarin :
Je suis étonné de votre remarque. Vous semblez découvrir que vous êtes systématiquement derrière Jean-Claude Sacré. Je me rappelle justement, à la dernière réunion de la CLECT, ici, et où j'avais juste demandé d'enregistrer les débats pour qu'il n'y ait pas d'interprétation possible, ce n'était pas quelque chose d'extravagant, c'était quelque chose de relativement simple. Ça a fâché quelques Maires, effectivement alors que c'était peut-être le moyen d'avoir la retranscription fidèle de tous les propos qui étaient tenus. C'était uniquement ma demande. Et qui est justement parti défendre les gens opposés ? C'était vous Mme Ziegler. Alors, ne venez pas nous dire que vous n'êtes pas systématiquement derrière le groupe emmené par certains Maires des autres communes, contre l'intérêt de la ville !

M le Maire :
S'il vous plaît, oui, Mme Ziegler pour conclure.

Mme Ziegler :
C'était déjà une preuve de défiance de demander que ce soit enregistré. Je l'ai pris comme cela à l'époque en tout cas. Et je ne suis pas la seule.

M le Maire :
Bien. S'il vous plaît. C'est vrai que c'est un dossier sensible. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je voulais juste répondre à 2 remarques de M Calvarin. Nous savons qu'il y a des amitiés politiques. Et nous savons aussi que chacun défend aussi son bout de gras, c'est-à-dire que chaque ville défend sa ville. C'est humain. C'est normal, on sait que ce n'est pas facile. Maintenant, de dire si le président de la communauté d'agglomération était le Maire de Concarneau, il n'y aurait plus de lutte partisane, excusez-moi, je fais un raccourci sur ce que vous avez dit, mais grosso-modo, j'ai noté cela quand même qu'il fallait éviter de faire de la politique. Comme d'habitude, vous, vous ne faites pas de la politique tandis que nous on en fait. Ça c'est bien connu, et la deuxième chose, c'est que le Maire de Concarneau, quel qu'il soit d'ailleurs, que ce soit votre équipe ou une autre, serait le garant de cette espèce de transparence et de tout cela. Les gens sont ce qu'ils sont, vous n'êtes pas mieux que les autres. Nous n'avons pas forcément les mêmes idées. Mais ce à quoi je m'oppose, et je l'ai dit tout à l'heure, c'est au mode de désignation des vice-présidents. Ça c'est un fait, de la façon dont ça s'est fait en début de CCA, j'ai trouvé cela scandaleux. J'ai trouvé cela anti-démocratique et je le redirai encore. Mais ce serait encore pire de dire qu'il faut que le Maire de la ville centre soit le Maire de la communauté de communes. Alors, là où est la démocratie ?

M le Maire :
Si vous voulez, M Colin.

M Colin :
A vous entendre parler on a l'impression que ce sont toutes les communes de CCA, plus l'opposition concarnoise, contre la population concarnoise représentée par la majorité concarnoise. J'ai le sentiment de représenter autant la population concarnoise en tant que conseiller municipal que n'importe lequel d'entre vous.

M le Maire :
M Calvarin, on va conclure si vous le voulez bien.

M Calvarin :
Le fait de demander un de ces 2 postes clé, c'est d'être au courant de tout ce qui se fait en amont sur les histoires de fiscalité de finances de la ville. Tout à l'heure, nous avons parlé de l'histoire d'enregistrer les débats qui semblait être une demande disproportionnée pour Mme Ziegler. Je rappelle quand même que lors de nos différents conseils municipaux, il y a une fois où l'enregistrement n'a pas marché, et je crois que vous n'avez pas voté ensuite l'approbation du compte-rendu, dans la mesure où il manquait un certain nombre de passages sonores qui n'avaient

pas été enregistrés. Vous n'avez pas validé la retranscription. Personnellement, c'est justement parce que j'avais constaté dans quelques compte-rendus de CCA que certains passages étaient enlevés, et on l'avait déjà signalé en CCA, que j'avais demandé dans la mesure où la salle était équipée des systèmes d'enregistrement qu'on puisse en bénéficier, de façon à avoir une retranscription complète. Ça n'avait rien d'extravagant. Pour en revenir à la gestion bicéphale de la communauté, ce que je n'ai pas admis dans la préparation de la CLECT, c'est que notre directeur n'ai pas eu accès justement aux travaux préparatoires à cette élaboration. Je trouve cela scandaleux. Je pense que si la mairie de Concarneau avait la présidence ou la vice-présidence aux finances ou aux ressources humaines, ce ne se serait certainement pas passé comme cela. Vous voyez que ça peut avoir une incidence sur des décisions qui sont prises après. C'est tout simplement pour cela, que par transparence, et c'est le cas dans les $\frac{3}{4}$ des communautés, souvent la ville centre a d'office la présidence. Ce n'est certainement pas ma demande, la demande était tout simplement d'avoir l'un des 2 postes clés qui fonctionnent tout le temps en parallèle au niveau de la communauté d'agglomération. Ceux qui y vont voient très bien comment ça marche, pour justement être au courant, l'un et l'autre de tout ce qui s'y fait au niveau des ressources humaines, des finances et au niveau de la fiscalité. C'est simplement ça ma demande. Pourquoi ? Parce que cela permettrait peut-être de déboucher comme dans certaines communautés d'agglomération ou de communes, sur le pacte de fiscalité qui permet de s'arranger à ce que lorsqu'on augmente la fiscalité communautaire, c'est en échange d'une baisse de la fiscalité communale, de manière à ce que la fiscalité totale ne bouge pas ou bouge dans des proportions raisonnables pour les contribuables. C'est uniquement cela ma demande.

M le Maire :

Merci M Calvarin.

Mme Dieterlé :

Je comprends et j'estime la demande que vous faites d'avoir plus de transparence et plus de connaissance, mais si vous liez cela à l'idée que vous aurez la connaissance parce que vous êtes en tête de liste, ça c'est pas bien, parce que ça veut dire qu'il faut changer le fonctionnement démocratique des institutions telles qu'elles se présentent, du bureau ou je ne sais pas quoi. Là je vous soutiens, mais si vous dites comme ça si on est en tête de liste on sera au courant, non, vous ferez pareil. Vous ferez comme les autres. Il faut arrêter.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé, je crois que vous vous êtes suffisamment exprimée. C'est un long réquisitoire des uns et des autres sur ce sujet d'intérêt général. Aujourd'hui, il n'est pas question de remettre en question la communauté d'agglomération. Elle a été créée, elle a été fondée avec des compétences nouvelles. Ce sont des compétences qui marchent très bien d'ailleurs, je pense au transport dans sa gestion. C'est un service qui marche bien. Aujourd'hui, on nous demande de voter pour 45 conseillers communautaires. Ce n'est pas véritablement sur ce sujet que nous allons discuter. Je pense que ensemble, tous vous avez pu mesurer les problèmes que cela pose sur les rancœurs. Nous sommes sur des rancœurs de fonctionnement de la communauté d'agglomération, et nous pouvons le comprendre. aujourd'hui, notre souhait à Concarneau c'est de défendre les intérêts des Concarnois d'abord. C'est essentiel. Il est vrai qu'à certains moments nous avons regretté un manque de considération. Quand on dit on est dans un aspect démocratique, la ville centre, ce n'est pas une obligation qu'elle ait la présidence, je reviens à Mme Dieterlé. Ce n'est pas qu'à Concarneau Cornouaille Agglomération, c'est partout. Il y a toujours des rivalités avec la ville centre et les petites communes qui se sentent un peu frustrées, un peu désorientées, un peu mises à l'écart. C'est partout pareil. J'ai des amis dans d'autres communautés d'agglomération ou de communes qui me disent la même chose. Ce n'est pas la solidarité à 100 %, les relations ne sont pas toujours respectées. Ce soir on nous propose cette délibération. Il est vrai que ce transfert de charges et cette commission dont les concarnois étaient certainement sous représentés, cette commission a joué un rôle important dans cette réflexion aujourd'hui. Cela nous amène à avoir une certaine défiance sur la communauté d'agglomération. Mais de toute façon, elle existe, on doit la faire vivre. Mais pas n'importe comment, et c'est vrai que chacun peut aussi s'exprimer pour dire son mécontentement et les communes peuvent aussi s'exprimer pour dire leur mécontentement, et peut-être qu'à certains points elles peuvent être frustrées ou se considérer frustrées. Mais l'histoire est en marche et la communauté d'agglomération doit exister. On ne va pas revenir sur tout ce qui a été dit, mais une solidarité entre les communes sans qu'il y ait véritablement une défiance. Même si quelques fois c'est dit avec un certain humour, mais la ville centre, c'est la ville riche. C'est la ville riche, on me le dit régulièrement. C'est la ville riche, c'est là où on a tous les équipements. C'est là où sont concentrés l'ensemble des éléments structurants. Alors il y a certaines jalousies. Mais ça

s'est partout pareil. Dans toutes les communautés c'est pareil. Je pense que nous nous sommes suffisamment exprimés sur ce sujet. Nous ne sommes pas là pour régler des comptes, nous sommes là pour régler des points sur ce qu'il se passe à la communauté d'agglomération. Nous sommes d'accord, nous ne sommes pas d'accord, mais il faut bien avancer quand même. Alors si vous voulez bien nous allons voter cette délibération qui nous demande un accord local à 45 conseillers communautaires.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Ziegler :

M le Maire, est-ce que je peux vous demander une précision ?

M le Maire :

Je crois que nous nous sommes suffisamment exprimés.

Mme Ziegler :

Je voudrais être certaine du vote de ce soir.

Est-ce que les autres communes on voté et est-ce que vous connaissez le résultat ?

M le Maire :

Non, pas du tout. Pas du tout.

Bien, quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est refusé par 1 voix CONTRE et 29 ABSTENTIONS.

M le Maire :

Donc, c'est un vote contre, et pour le reste des conseillers municipaux il y a abstention.

Bien, le deuxième point qui concerne également CCA, c'est la modification statutaire de CCA.

Conseil municipal du 30 mai 2013

3	Direction générale des services : modifications statutaires de CCA
---	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Voilà ce qui est proposé, il s'agit d'un réajustement administratif et réglementaire. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je voterai pour parce que ce n'est qu'un réajustement qui permet de mettre en conformité avec la loi.

M le Maire :
Très bien. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Oui, juste pour vous expliquer que nous aussi nous voterons pour cette modification statutaire et bien préciser que si nous nous sommes abstenus sur le dossier précédent, c'est simplement parce que nous n'avons été aucunement associés à votre réflexion, ce qui est tout à fait dommage. Vous dire aussi un point, puisque nous abordons l'intérêt communautaire dans cette délibération qui est qu'à notre sens, le fonctionnement d'une intercommunalité ou d'une agglomération doit se faire dans le respect de chacun. Il faut bien dire que vous n'avez respecté personne depuis 5 ans, pas plus les élus et les habitants des autres communes, ni les concarnois. Je ne suis pas intervenue sur le dossier précédent parce que je suis arrivée en retard, mais vous dites nous on défend l'intérêt des concarnois, nous là où nous ne sommes pas d'accord, M le Maire, c'est que défendre l'intérêt des concarnois, pour nous, ça passe aussi par une communauté d'agglomération solide, ambitieuse et solidaire et qui porte un vrai projet de territoire. Et cette attitude-là, on ne l'a pas vue chez les élus communautaires de la majorité en 5 ans, auprès de CCA et du conseil communautaire, notamment. Voilà.

M le Maire :
Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Je n'ai pas du tout envie de polémiquer. Je vais juste rappeler un point qui m'a vraiment beaucoup surpris à l'époque. Il s'agissait en fait de demander à Trégunc de participer à la prise en charge du transport dans le cadre du portage des repas à domicile, service qui était géré par le CCA toujours mais qui servait Trégunc. Je pense que tout le monde se souvient de la fin de non recevoir de la part du Maire de Trégunc et de l'adjointe aux affaires sociales, alors que c'est un service qui était mutualisé...

brouhaha.....

et qui était un début... Est-ce que je peux parler François, s'il te plaît. C'est un service qui était mutualisé, qui n'était pas effectivement d'intérêt communautaire mais qui de toute façon allait dans le sens de l'intérêt communautaire. Il y a des fois des choses que je ne comprends pas et je ne pense pas que vous pouvez accuser les élus concarnois, d'être contre des démarches qui sont faites au sein de la communauté d'agglomération. Je ne suis pas d'accord.

M le Maire :
Bien, si vous le voulez nous allons passer au vote. Il s'agit d'une modification statutaire. Je pense que nous nous sommes suffisamment exprimés démocratiquement précédemment sur la délibération précédente. Nous allons donc procéder au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mmes DEPOID, LEMONNIER, MM CALVARIN, QUILLIVIC, NYDELL)

M le Maire :

Bien, le point 4, il s'agit de commerce-tourisme, avec la demande de classement de l'office de tourisme en catégorie I, Mme Depoid.

Mme Depoid :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Depoid. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? M Carduner.

M Carduner :
Merci M le Maire. Nous souhaiterions connaître les nouveaux critères de classement et éventuellement les retombées que cela représente pour la ville. Et enfin, ne serait-il pas intéressant, puisqu'on en parlait tout à l'heure, de renforcer les stratégies de partenariat avec les communes avoisinantes. Merci.

M le Maire :
Merci, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, M Colimard.

M Colimard :
J'appuie la demande pour être éclairé.

M le Maire :
Donc, 2 questions et 2 réponses. On peut très bien ne pas répondre, mais là on répondra. Je pense que Mme Depoid a les éléments.

M Colimard :
En fonction de l'énoncé de ces critères, j'aurai peut-être un éclairage supplémentaire à demander.

M le Maire :
Je comprends. Mme Depoid, peut-être ?

Mme Depoid :
Oui, M le Maire. Alors, parmi les critères pour la catégorie I, l'office de tourisme facile d'accès et signalé par une enseigne visible et par une signalisation directionnelle aux normes. Des locaux indépendants et accessibles à tous, facilité de déplacement dans les locaux, avec des sièges à l'intérieur de l'office de tourisme. La Wifi en accès gratuit dans le hall de l'office de tourisme. L'ouverture au moins 305 jours par an, ainsi que les samedis et dimanches en période touristique. Un personnel trilingue, une documentation au minimum en 2 langues étrangères, mises à jour au moins annuellement. Une information par mobile, géolocalisation et accès aux réseaux sociaux. Proposer la vente de forfaits sans pour autant avoir à les commercialiser. Avoir un directeur de niveau bac + 3. Tenir des tableaux de bord de la fréquentation, action à la sensibilisation à la protection de l'environnement, etc... il y a beaucoup d'autres critères dont je vous invite à vous rapprocher du service ou de l'office de tourisme pour connaître les critères.

Pour éclairer, je vous rappellerai que l'office de tourisme de Concarneau a déjà obtenu le renouvellement de sa marque qualité tourisme qui était indispensable pour le classement de l'office en catégorie I. Je vais faire un petit cocorico, nous sommes encore les seuls du Finistère. L'office de tourisme finalise actuellement la mise en conformité de l'ensemble de ces critères, pour pouvoir déposer dans les meilleurs délais son dossier, comme le label tourisme et handicap dont je ne vous ai pas parlé. L'office de tourisme faisait face à 3 des 4 handicaps. Il lui manquait le visuel, c'était désormais chose faite avec une documentation en braille.

Il y a maintenant effectivement un site internet trilingue et du personnel trilingue. Voilà pour les différents critères. Comme vous voyez, en vous énonçant les critères je ne vous avais pas parlé du handicap, il y a beaucoup d'autres critères que je vous invite à retrouver.

Pour les retombées pour la ville, si l'office de tourisme n'est pas en catégorie I, la ville ne peut pas obtenir sa labellisation en station de tourisme. C'est absolument indispensable pour nous.

Quant à la 3^e question sur la stratégie de partenariat avec les communes avoisinantes, il y a effectivement déjà au niveau de CCA, une mutualisation entre les différents offices de tourisme. Au départ effectivement, nous n'avions pas désiré avoir une compétence tourisme au niveau de CCA,

parce que nous pensions que c'était un peu prématuré. Par contre, nous favorisons bien entendu la mutualisation de toutes les actions qui peuvent être faites. Pour le moment, c'est essentiellement sur les chemins de randonnée que l'action des différentes communes travaillent en commun. Par contre, pour l'informatique etc... il y a beaucoup d'actions qui sont communes. Est-ce que j'ai répondu à toutes les questions ?

M le Maire :

M Colimard.

M Colimard :

Vous avez répondu aux questions liées à l'attribution de cette catégorie I pour l'office de tourisme vous l'avez justement fait remarquer, que ce n'est pas la même chose que le classement de la ville touristique en 1^{ère} catégorie. C'est plus cette dimension qui nous intéresse parce que quid de l'atout de la desserte ferroviaire par exemple. Est-ce que l'on considère cela comme négligeable ? Ce serait dommage. J'entends bien que cette délibération ne concerne pas cette dimension. Nous sommes à côté de l'enjeu essentiel. Parce que l'enjeu essentiel, c'est l'économie touristique. Comment on se l'approprie ? Comment on la réfléchit ? Comment on la promeut ? Voilà, c'est une remarque.

M le Maire :

M Besombes.

M Besombes :

Oui, sur le quid de la dimension ferroviaire. Je vous rappelle que la SNCF est présente à Concarneau. Vous pouvez avoir des liaisons SNCF de Concarneau jusqu'à Paris si vous le souhaitez. À travers CCA, nous avons renforcé la ligne Concarneau - Rosporden. Nous avons multiplié par 2,5. Nous avons renforcé la connexion de Concarneau au fer. Vous devriez être rassuré.

M Colimard :

Non, non, non. Ça ne me rassure pas du tout parce qu'on renonce à la perspective et à l'intérêt qu'aurait la desserte ferroviaire à Concarneau même.

M le Maire :

J'aimerais que l'on reste sur l'ordre du jour. Il s'agit bien de l'office de tourisme. Mme Depoid.

Mme Depoid :

Je vais simplement répondre sur la notion d'économie touristique. Il est évident que notre dossier tourisme travaille essentiellement pour l'économie touristique de la ville. Le dossier est déposé. Il est en Préfecture. Nous avons déjà à ce jour l'ARS, la DDTM, qui ont rendu un avis favorable. Pour la DIRECCTE, nous n'avons pas de réponse encore, mais j'ai appris que cet après-midi que l'office de tourisme avait été contacté par la DIRECCTE et nous répondons pratiquement à tous les critères. Merci Mme Depoid. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Comme je viens d'entendre parler de la gare, j'ai vu tout à l'heure sur Internet, ça émane de Ouest-France, ils annoncent la révision du PLU. Et il est dit aussi, révision du PLU sur le domaine de la gare, ce qui aura pour conséquence de supprimer la gare. Donc, je m'attends à tout.

M le Maire :

Nous vous invitons à venir à la réunion publique qui a lieu la semaine prochaine. Vous en saurez un peu plus.

Nous allons procéder au vote s'il vous plaît.

Quels sont ceux qui sont pour ? Nous parlons bien d'office de tourisme.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :

Nous allons passer à la culture et laisser la parole à François NYDELL. Tout d'abord sur les licences de spectacle.

Conseil municipal du 30 mai 2013

5	Culture : licence de spectacle - modification de la délibération du 21 mars 2013
---	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci M Nydell. Effectivement, nous avons désigné nominativement les personnes qui étaient censées représenter la commune dans ce cadre des 3 licences. Il s'avère que M Beaumont doit quitter le CAC fin juin, et à partir de là, il nous a été amené à réfléchir sur une remise en question de ce principe. Là, ce qui nous est demandé, c'est d'autoriser M le Maire, non seulement au retrait des licences, mais aussi de le désigner comme étant celui qui représente la commune. Libre à lui ensuite de désigner par arrêté municipal les personnes qui seront habilitées et qui auront l'agrément pour représenter la commune avec ces différentes licences.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Nous passons au vote ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions.
Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :

Une demande de subvention à la région Bretagne pour une action « Danse et patrimoine ». M Nydell.

Conseil municipal du 30 mai 2013

6	Culture - patrimoine : demande de subvention à la Région Bretagne - Action « danse et patrimoine »
---	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Vous avez également le budget prévisionnel équilibré à 20 118,69 €. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? M Carduner.

M Carduner :
Oui, merci. Chacun sait que malheureusement le sport et la culture sont trop souvent les parents pauvres des programmes concoctés presque scientifiquement par l'éducation nationale. Les matières dites fondamentales bien sûr comme les maths et le français ne laissent que peu de place au volontarisme pourtant jamais démenti des enseignants envers ces 2 matières un peu oubliées. Convaincu que ces dernières sont essentielles dans la construction globale, de l'élève, de l'enfant. Aussi, il convient de saluer favorablement cette demande. Pour plus de précisions, nous aimerions savoir si ce programme, ces contenus ont été débattus et présentés en amont avec les enseignants. Et enfin, la danse, langage international, ne saurait souffrir de quelconque frontière, fut-elle administrative ou éducative. Aussi, nous aimerions voir cette nouveauté s'étendre aux lycées également. Et par ailleurs, au gré d'un pas de danse latéral dont j'ai le secret, nous voudrions avoir quelques précisions si cela est possible, au sujet de la création d'une école de danse municipale. Par exemple, pourriez-vous nous préciser la nature de l'offre, classique, moderne jazz ou autre, les tarifs, l'encadrement, etc... Merci.

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Alors, qui veut répondre. M Nydell, peut-être ?

M Nydell :
Oui, évidemment, le travail est fait dans la médiation, c'est-à-dire que cet esthétisme-là de mélanger la danse et le patrimoine et travailler avec les intervenants et avec les enseignants ça ne tombe pas du ciel de la mairie en tous les cas. Voilà pour la première réponse.
En ce qui concerne votre pas de danse latéral, je ne vous demanderai pas de démonstration. Concernant l'élargissement à un public un peu plus âgé, ce n'est pas à l'ordre du jour. Je rappelle que nous avons déjà élargi, dans le cadre du dispositif « Ma tête se balade en ville », ainsi que sur des actions qui sont faites auprès de collégiens sur des musiques actuelles pour leur présenter des métiers du spectacle, puisque la culture, c'est de l'emploi. Nous avons des actions avec des collégiens, et ça c'est nouveau. Il n'y a pas d'action spécifique en tous les cas sur ce dispositif de danse avec les lycéens. Voilà.

Concernant le dernier sujet que vous avez abordé, nous avons des travaux qui vont démarrer à la ferme du Moros. Cette ferme du Moros disposera d'un étage réservé à la danse. Quand je parle d'étage, il s'agit d'ailleurs du rez-de-chaussée. Je m'exprime mal. C'est le premier niveau. Nous avons une salle qui va faire 180 m² environ, et une autre salle qui fera environ 100 m². Il y a une réflexion effectivement, sur une école de danse qui pourrait être municipale, en tous les cas vu la destination de ces salles-là, quelles que soient les formules retenues, elles sont dédiées à la danse. À l'heure d'aujourd'hui, nous n'avons statué sur rien au niveau de la municipalité. Il y a eu une présentation qui a été faite en commission culture, je pense qu'il faut continuer la médiation. Moi-même, j'ai eu l'occasion de rencontrer les principaux intervenants associatifs ces derniers jours, ces dernières semaines plus précisément, pour avoir des observations de leur part sur cette éventuelle évolution de la politique de la ville de Concarneau.

M le Maire :
Oui, merci M Nydell. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Il y a un point que je n'ai pas très bien compris, si vous pouvez me répondre. Je découvre ces demandes de subventions. Pour rebondir sur ce que disait Marc, si j'en avais eu connaissance, en tant qu'élue régionale, je vous aurais effectivement conseillé d'intégrer le public lycée, qui est le public dont la Région a la gestion au niveau des établissements scolaires, du fonctionnement et de

tous les projets éducatifs autour. Pour une subvention de cette nature, ça avait du sens. Par contre, vous dites que c'est intégré dans « Ma tête se balade en ville », en gros ?

M Nydell :

J'élargis.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, mais vous dites pour l'année scolaire 2012-2013, ça veut dire que ça a déjà démarré ?

M Nydell :

Oui, absolument. Je voudrais saluer le travail des services municipaux, c'est l'occasion de le faire. Au niveau du travail qui est fait pour les subventions, tout ce type d'actions, on a d'autres demandes de subventions qui doivent passer à la suite à votre vote. C'est un travail important qui est fait, c'est un travail qui est long, c'est un travail qui est fastidieux, c'est un travail qui est fait en concertation avec les services concernés au niveau de la Région. Si votre information est juste, nous n'aurions pas de subvention ?

Mme Le Meur Gaël :

Non, ce n'est pas ce que je dis. Je disais, travail concerté avec la Région.

M Nydell :

Mais avec les services pas avec les élus.

Mme Le Meur Gaël :

Vous n'êtes pas sans savoir, je ne juge absolument pas le projet, pour avoir fait partie de la municipalité qui a mis en place le dispositif « Ma tête se balade en ville », je sais à quel point il est important de pouvoir proposer en dehors du fonctionnement de la formation scolaire, toutes les activités autres qui font découvrir d'autres choses aux élèves. Sur le principe, je n'ai aucun problème. La seule chose, c'est que vous n'êtes pas sans savoir qu'il faut que ça s'adresse à des publics concernés par les collectivités que vous sollicitez et deuxièmement, pour toute demande de subvention, il faut qu'elle ait lieu avant le démarrage de l'action. Nous allons voter pour, je soutiens votre démarche, mais il aurait sans doute fallu faire cette demande il y a un an pour l'année scolaire à venir ou la faire maintenant pour l'année scolaire prochaine. Voilà.

M Nydell :

Je ne crois pas. C'est une pratique courante en définitive, les relations entre les services de la ville de Concarneau et les instances sollicitées je ne vais pas dire sont quotidiennes, mais presque. Et pour le reste, les délais sont ce qu'ils sont et les charges de travail sont ce qu'elles sont. La présentation de cette subvention a été convenue. Je n'ai pas d'autre chose à dire sur cette question.

M le Maire :

Je pense que notre sollicitation concerne d'abord les élèves qui sont en primaire parce que c'est la collectivité qui a la charge des primaires. Ensuite, ce sont des âges où les jeunes sont captifs. Évidemment, comme le disait Marc Carduner tout à l'heure, il faut les fondamentaux. Mais c'est vrai que c'est de donner la possibilité aux jeunes d'acquérir d'autres connaissances dans d'autres domaines. Ici c'est dans le domaine culturel, et c'est lié au patrimoine de la ville. Nous sommes bien sur un programme de danse et vous verrez que la délibération suivante concerne plus particulièrement la peinture. Notre souhait, c'est de leur donner des connaissances et des acquis dans d'autres domaines que les domaines fondamentaux. Ça fait partie aussi de nos obligations il me semble.

M Quillivic :

Juste une précision qui a été donnée par les services, effectivement sur les subventions d'investissement je vous rejoins, il n'est pas possible de financer des investissements qui ont déjà été réalisés. Par contre, au niveau des subventions de fonctionnement, là il y a une possibilité.

M le Maire :

Bien, on peut voter là ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :

Le point suivant M Nydell, c'est un peu dans le même esprit, n'est-ce pas ?

Conseil municipal du 30 mai 2013

7	Culture - patrimoine : demande de subvention à la Région Bretagne - Action « Exposez la collection municipale ! »
---	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M Nydell rajoute à la fin de la lecture du rapport :

Là, nous sommes sur un budget de 3 100 € et ça a permis en particulier en ce qui concerne le collège....

Mme Dieterlé :
Ce n'est pas au collège, c'est au lycée.

M Nydell :
C'est en seconde, je me disais aussi. Il s'agit de la seconde des arts absolument. En fait, nous avons la chance à Concarneau de disposer d'une classe qui enseigne les arts. Nous avons des élèves qui viennent à Concarneau au lycée des départements alentour. Je vous engage d'ailleurs en ressortant de ce conseil municipal à voir cette exposition qui a été organisée par des élèves d'élémentaire.

M le Maire :
Merci M Nydell. Mme Dieterlé vous voulez intervenir ou pas ?

Mme Dieterlé :
Je voulais juste dire qu'effectivement dans la délibération, c'est de l'école élémentaire au lycée.

M Nydell :
Je propose que l'on modifie et que l'on mette jusqu'au lycée.

M le Maire :
Nous avons noté. Nous allons le rectifier.

Mme Le Meur Gaël :
Il est noté en pièce annexe le lycée, page 14.

M le Maire :
Bien, nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
M Nydell, s'il vous plaît pour l'action « Mémoires en chantier ».

Conseil municipal du 30 mai 2013

8	Culture - patrimoine : demande de subvention à la Région Bretagne - Action « Mémoires en chantier »
---	---

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Vous avez au verso le programme de ce chantier, « Mémoires en chantier ».
La collecte de mémoire consiste au recueil de témoignages oraux, à leur mise en forme, à leur restitution, à leur transmission. Le programme « Mémoires en chantier » s'attache à sauvegarder les paroles qui témoignent d'une vie, d'un événement, d'une identité culturelle à Concarneau. Les objectifs du projet seront de créer des liens entre les générations, les groupes, les individus, les cultures. Il se construit en plusieurs temps, un temps de formation des équipes, des collecteurs, la conservation des témoignages aux archives municipales et la mise en ligne des données sur la base de donnée du réseau des archives orales. Et la valorisation des témoignages par des événements de restitution, et le fameux parcours QR Code, voilà ce qui est proposé. Est-ce que vous avez des interventions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Je voulais poser une question que l'on a déjà souvent posée. Est-ce que nous aurons avant les 5 derniers conseils municipaux, le budget de communication, service par service ? Cela fait plusieurs fois que nous le demandons et nous n'avons jamais eu de réponse à cette question.

M le Maire :

M Besombes.

M Besombes :

C'est la première fois que vous faites une demande service par service. Régulièrement, vous faites la demande du budget de communication. Il est voté chaque année, vous le connaissez, il n'est pas caché, c'est public.

Mme Le Meur Marie :

J'ai le droit de préciser ma question.

M Besombes :

Oui, mais aujourd'hui vous le demandez service par service.

Mme Le Meur Marie :

Oui, service par service, ok.

M Besombes :

Parce qu'autrement, les autres demandes ont été satisfaites depuis longtemps. Chaque année...

Mme Le Meur Marie :

Non, jamais.

M Besombes :

Mais si, bien sûr que si, parce que vous votez le budget.

Mme Ziegler :

Mais ce n'est pas clairement....

Micros non branchés, inaudible....

M le Maire :

Très bien, c'est noté.

Nous en sommes où ? Nous sommes au vote.

Quels sont ceux qui sont pour la demande subvention à la Région pour Mémoires en chantier » ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :

M Nydell, concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour le comité des œuvres des Filets Bleus.

Conseil municipal du 30 mai 2013

9	Culture : Comité des Œuvres des Filets Bleus - attribution d'une subvention exceptionnelle
---	--

M Nydell :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Nydell, Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Je voulais savoir. Est-ce que l'association aurait pu faire une demande de subvention à une autre institution ?

M le Maire :
Elle peut toujours, maintenant, mais c'est à CCA de répondre, si c'est le cas, si c'est ce que vous souhaitez. Mais je pense qu'il y a des demandes de subvention aux collectivités territoriales que sont la Région, le Conseil général évidemment...

Mme Le Meur Gaël :
Pour votre information, au Conseil régional....

M le Maire :
Attendez, je ne vous ai pas laissé la parole Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Excusez-moi, je croyais que vous aviez fini, comme vous parliez des collectivités, j'allais vous répondre.

M le Maire :
Je vous donnerai la parole quand je le jugerai utile. Vous posiez cette question : pourquoi pas à CCA ? Pourquoi pas à d'autres collectivités, répondront les personnes concernées, que ce soit le conseil régional ou le conseil général ? Mais je pense que oui.
Qui veut intervenir ? Mme Le Meur, vous vouliez intervenir, je vous laisse la parole.

Mme Le Meur Gaël :
Juste pour préciser, qu'effectivement en ce qui concerne le Conseil régional, il apporte depuis très longtemps un soutien à l'association des Filets Bleus, pour l'organisation de son festival à hauteur de 12 000 € pour l'année dernière.

M le Maire :
Mme Ziegler, pour le Conseil général.

Mme Ziegler :
Le comité des œuvres des Filets Bleus a demandé une subvention exceptionnelle un peu plus conséquente cette année au département. De mémoire, ils auront 8 000 €. Je peux intervenir en extrapolant un peu ? Nous sommes là dans la mémoire de Concarneau. Je voudrais vous dire que cet été à Québec, à la demande des rencontres photographiques de Richelieu, seront représentées des photos de la rotation du navire Marion Dufresne. C'est un bateau qui va d'île en île dans les mers australes. Une série de photos auront pour objet l'île de Saint-Paul, et l'île de Saint-Paul qui sera, si j'en crois les informations que j'ai eues, intitulée pour cette occasion, l'île oubliée des concarnois. Pourquoi cette appellation-là ? Parce que, vous le savez certainement, un concarnois au début du siècle dernier, M Julien LE HULUDUT a été oublié sur cette île pendant de nombreux mois peut-être des années, avec ses compagnons d'infortune. Quelques-uns pour ne pas vous dire la plupart, sont morts. Et ce concarnois a eu de la chance, si je peux dire, de revenir à Concarneau. Je sais que des membres de sa famille vous ont demandé d'honorer sa mémoire. Je voudrais savoir si cela va être fait et de quelle manière.

M le Maire :
Oui, merci Mme Ziegler. Mme Dieterlé, et nous laisserons M Besombes répondre.

Mme Dieterlé :

Je voudrais répondre à propos de CCA. Je suis aussi à la commission culture de CCA. Il me semble que dans les nouvelles compétences de CCA, lorsqu'elle est passée en communauté d'agglomération, il y a effectivement une compétence culturelle au niveau de la culture bretonne. Pour l'instant, aucune demande n'est passée devant la commission culture de CCA, d'autre part, le volet culture bretonne est encore à l'état à peine embryonnaire.

M le Maire :

Mais la question méritait d'être posée, et s'il y a une suite, ce n'est pas plus mal. M Besombes, sur une réponse à Mme Ziegler.

M Besombes :

C'est tout frais, dans le prochain Sillage, que vous aurez à partir du 15 juin, il y aura une double page qui est justement dédiée aux oubliés de Saint-Paul. La fille de Julien LE HULUDUT s'exprime et sa petite nièce également. Nous avons 2 pages qui rendent hommage. Le reportage est très bien fait.

M le Maire :

Oui, M Nydell.

M Nydell :

Du coup je n'ai rien à rajouter là-dessus, mais je voudrais quand même rebondir sur la compétence qui a été inscrite « culture bretonne » auprès de la CCA. J'ai cru comprendre que la CCA, par l'intermédiaire de sa commission et de son président, nous avait transmis le message que ce n'était pas pour donner des subventions. On pourrait se poser la question un petit peu plus loin. À quoi cela sert-il d'avoir une compétence bretonne à la CCA ? Je crois qu'il va falloir lui donner un contenu. Je crois qu'il serait intéressant à ce que cette commission culture puisse rencontrer les acteurs de la vie culturelle bretonne sur le territoire et ils sont nombreux, afin de déterminer quel pourrait être l'accompagnement de la communauté d'agglomération sur les actions menées par les acteurs de la vie culturelle bretonne.

M le Maire :

Merci M Nydell. Bien, pour revenir à cette subvention exceptionnelle de 6 000 €, elle est versée pour le feu d'artifice. Sachez qu'en 2012, nous sommes également intervenus sur le feu d'artifices 2011, pour également couvrir un déficit. Là vous avez pu le constater, il y a un déficit au compte de résultat. Et nous avons voulu contribuer en tant que partenaire privilégié pour que cette fête des Filets Bleus perdure avec tout son dynamisme. C'est surtout aussi vis-à-vis de tous ces bénévoles qui se donnent toute l'année pour que nous ayons une bonne fête le 3^e week-end d'août.

Là, on nous demande de voter cette partie du feu d'artifices, qui permettrait de solutionner une partie de leurs problèmes financiers. Je vous rappelle que nous avons intégré dans la convention de 2013 que nous avons votée, la prise en charge intégrale du feu d'artifice par la ville de Concarneau. Comme ça, il n'y a plus de problèmes de ce côté-là. Oui, M Quillivic.

M Quillivic :

Juste une petite remarque. Je suis tout à fait pour une attribution de subvention exceptionnelle pour combler le déficit du Festival des Filets-Bleus, je regrette juste cependant que ce soit une subvention exceptionnelle pour prendre en charge cette facture du feu d'artifices. Nous avons signé une convention entre la ville et le Festival, qui souligne que le Festival prendra à sa charge 50 %, et le Festival 50 %. J'estime que quand on signe une convention on s'y engage. Une subvention pour combler un déficit, je veux bien, mais pas sur la base du feu d'artifices qui représente un intérêt à la fois pour la ville et à la fois pour le Festival. Je vais juste m'abstenir sur cette question.

M le Maire :

Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :

Je vais aussi m'abstenir pour les mêmes raisons que Bruno, étant donné que nous avons passé des heures en réunion à discuter des points-là. La convention, nous l'avons actée avec ce principe-là. De mon côté, je m'abstiendrai. Je suis d'accord aussi qu'une subvention oui, mais pas pour le feu d'artifices.

M le Maire :

Très bien, nous allons passer au vote.

Mme Ziegler :

Non, mais il faut continuer dans la logique alors. Il faut supprimer le feu d'artifices.

Mme Le Thellec :

C'est sur le principe de la convention.

M Quillivic :

Si je peux me permettre, le feu d'artifices est clair. Il a un intérêt pour la ville évidemment mais ça a un intérêt aussi pour le Festival. Ça permet de faire venir des gens au Festival le dimanche soir, ce qui n'est pas forcément toujours évident. Il y a un intérêt qui est commun entre la ville et le Festival. Il est normal que la facture soit prise en charge à 50 % par la ville et à 50 % pour le Festival. Mais par contre, s'il y a un déficit, que nous le prenions en charge, je suis entièrement d'accord.

M le Maire :

Très bien, M Colin.

M Colin :

Je ne suis pas sûr que l'intérêt pour le Festival soit le même. On peut remarquer que lorsque le feu d'artifices commence, le site se vide et on y voit plus personne après. Je ne suis pas sûr que l'intérêt soit le même pour le Festival que pour la ville.

M Quillivic :

Je peux vous apporter, M Colin, un contre argument, c'est-à-dire que pour avoir du monde le dimanche soir au Festival, le feu d'artifices est un produit d'appel aussi qui fait venir des familles qui visitent le site du Festival. Il y a les 2 arguments effectivement.

M le Maire :

C'est sûr qu'il y a peut-être des gens qui restent en soirée et qui repartiraient peut-être chez eux s'il n'y avait pas de feu d'artifices. Je crois que ce feu d'artifices est encre chez les concarnois et ça fait partie du spectacle et de la fête. C'est la fête de la semaine et ça se termine en apothéose par le feu d'artifices. Je crois qu'on ne peut pas aller contre.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre?

Abstentions ?

Très bien.

Le rapport est adopté par 22 voix POUR et 8 ABSTENTIONS (Mmes LE THELLEC, DONNIOU, PEZENNEC, CALVEZ, PARIS, BAQUÉ, MM QUILLIVIC, DEBUYSER).

M le Maire :

Bien, M Quillivic, vous allez nous parler d'une autre subvention qui concerne le sport, et plus particulièrement l'USC pour l'organisation du tournoi des thoniers 2013 qui a lieu le week-end prochain, et je vous invite tous à vous y rendre. N'est-ce pas M Carduner ?

Conseil municipal du 30 mai 2013

10	Sports - nautisme : Union Sportive Concarnoise - attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du Tournoi des Thoniers 2013
----	---

M Quillivic :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Bien, est-ce que ce dossier suscite des remarques ? Oui.

M Percebois :
Juste une question. Le tournoi des thoniers est un tournoi connu et reconnu qui se pérennise depuis 17 ans. C'est un événement incontournable de l'année sportive. Si ma mémoire est bonne, mais vous me corrigerez si je me trompe, le Challenge Fabrice Viau organisé par l'Hermine concarnoise qui rassemble 5 fois moins de joueurs, avait reçu l'année dernière, 1 500 € de subvention exceptionnelle. Ma question est donc simple, pourquoi ne pas avoir accepté cette demande dans sa totalité ? Merci.

M le Maire :
M Quillivic peut répondre ou pas ?

M Quillivic :
Oui, je peux répondre. Pour votre information, nous versons actuellement une subvention de fonctionnement à hauteur de 45 000 € à l'US concarnoise, que nous répartissons, nous ville, comme suit : 36 000 € pour la section foot et 9 000 € pour la section basket. Nous considérons toujours que la subvention pour le tournoi des thoniers dont vous parlez est incluse dans cette subvention de fonctionnement. Il s'agit ici d'une subvention complémentaire pour prendre en compte le rayonnement de plus en plus grand de l'événement. En ce qui concerne l'Hermine, j'ai donné la réponse à vos collègues, à de multiples reprises. Leur subvention de fonctionnement ne prenant pas en compte le Challenge Fabrice Viau, nous l'avons traité en subvention exceptionnelle, comme celle de l'USC, que nous sommes en train de voter aujourd'hui. Dès qu'il sera possible d'augmenter la masse globale des subventions de fonctionnement, j'inclurai bien évidemment, ces 2 subventions dans la masse globale de la subvention.

M le Maire :
Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Très bien.

Le rapport est adopté par 29 voix POUR, 1 ABSTENTION (Mme PARIS).

M le Maire :
Mme Lemonnier, c'est à vous de jouer, demande de garantie d'emprunt, SCI l'Hémérica.

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

Mme Lemonnier, rajoute à la fin de la lecture du rapport :
Et d'autoriser M le Maire à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette garantie d'emprunt.

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Sous le vocable SCI Concarneau Hémérica, sachez qu'il s'agit de l'aménageur de l'office public Aiguillon qui est concerné par le dossier. C'était à préciser, je me doutais, et c'est pour cela que je donne cette précision. Je suis allé sur le site cet après-midi pour m'en assurer.

Mme Dieterlé :
Nous aussi !

M le Maire:
Vous aussi ! Nous aurions pu nous rencontrer. Bien, Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Je pense qu'au niveau de la ville, les garanties de prêts auprès des bailleurs sociaux sont énormes. Je pense qu'aujourd'hui, il s'agirait peut-être de réfléchir à qu'est-ce qu'on leur demande en échange de cette garantie ? Il faut savoir que certaines communes ou certaines communautés d'agglomération ont signé des conventions avec les bailleurs sociaux qui met en avant la part réservataire des collectivités au regard de ces garanties d'emprunts. Aujourd'hui, il est plus que temps de s'en inquiéter puisque la part réservataire du Maire, comme la part réservataire du Préfet donne la possibilité au Maire de solliciter les bailleurs sociaux et d'exiger de leur part, qu'ils relogent les personnes en grande difficulté. Il me semble que ce travail va être fait dans le cadre du PLH, mais la ville de Concarneau devrait aussi s'y intéresser.

M le Maire :
Merci Mme Le Thellec.
Nous pouvons passer au vote, si vous le voulez bien ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 29 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme DEPOID).

M le Maire :
Bien, Mme Lemonnier, ça concerne les modalités de prise en charge des frais de transport par le CNFPT.

Conseil municipal du 30 mai 2013

12	Moyens généraux - finances : nouvelles modalités de prise en charge des frais de transport par le CNFPT
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Non ?
Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci ;

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
Le point n° 13, je vais le présenter.

Conseil municipal du 30 mai 2013

13	Moyens généraux - finances : Golf de Cornouaille - 3 ^{ème} édition du golf de la ville de Concarneau - Participation de la ville
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Est-ce que vous avez des interventions ? Oui, M Colimard.

M Colimard :
En pratique, quand on s'offre un pot pour une réception de congratulation, de valorisation d'actions d'associations, on atteint rarement ce niveau. Rarement, 800 €, c'est pas mal.

M le Maire :
C'est un prix maximum, j'espère.

M Besombes :
Le golfeur a soif !

M Colimard :
En tous les cas dans les associations auxquelles j'appartiens, jamais ça n'atteint ce niveau. C'est largement en dessous de la moitié. Mais c'est vrai que là, on s'adresse à un public ciblé et un peu particulier.

M le Maire :
C'est un public.

M Colimard :
Oui c'est vrai, on fait référence au public à venir qui fréquentera cette fameuse thalasso dont on attend toujours de savoir si ce sera....

M le Maire :
Baléo ?

M Colimard :
Je pense plutôt à un petit bassin...

rires....

M Colimard :
Bref !

M le Maire :
Bien, est-ce que nous pouvons revenir sur le tournoi de golf de Cornouaille ? M Carduner, vous avez demandé la parole.

M Carduner :
Merci. Je voulais quelques petites précisions sur le mot professionnel. Je pense que c'est plutôt licenciés. Non ? À ma connaissance, je n'ai pas vu de professionnels lors des tournois, mais ça n'engage que moi. Je pense qu'il y a une petite erreur, mais ce n'est pas très grave.

M le Maire :
Je propose que l'on mette ni professionnel, ni amateur.

M Carduner :
Oui, participant ou joueur. Je partage l'avis de mon collègue Colimard sur la petite remarque qui n'est pas très pertinente que la passerelle entre la thalasso et la compétition de golf. Je ne pense pas que ce soit utile et je pense que ça dessert même ce sport. En sachant que déjà auparavant, lors d'un mandat précédent, il y avait eu des initiations chez les jeunes à ce sport et ça c'était très bien passé. Chacun mettra quand même en perspective l'attribution de la subvention, 800 € pour une manifestation qui ne se passe pas à Concarneau, qui concerne peu de concarnois, quoiqu'il y a

beaucoup de concarnois qui jouent au golf. J'aimerais savoir la position de la municipalité sur l'installation probable, souhaitable, future, envisageable d'un practice sur Concarneau.

M le Maire :

Oui, M Quillivic.

M Quillivic :

Il y a eu effectivement une personne qui a déposé un projet de practice de golf sur le terrain du Vuzut. Il y a eu une commission des sports qui s'est prononcée défavorablement pour l'instant sur cette question. Jusqu'à présent ça s'est arrêté là.

M le Maire :

M Carduner.

M Carduner :

C'était juste pour mettre en perspective la cohérence. Est-ce qu'il y a une volonté ou pas ?

M le Maire :

Sachez que l'an passé, ça s'est soldé à 600 €. En ce qui concerne le petit paragraphe sur la thalasso, il ne devait peut-être pas y être certes, mais le but c'était de dire valorisation touristique par rapport à un package, ça s'arrête-là. On peut voter ?

Pardon, je pensais que Bruno avait répondu.

M Quillivic :

Un practice municipal, non. On reste à l'écoute des projets privés qui pourraient venir. Mais pour l'instant le projet qui nous a été présenté a été refusé.

M le Maire :

Très bien.

Quels sont ceux qui sont pour ? Les joueurs de golf. Il y a aussi beaucoup de Concarnois qui jouent au golf de Cornouaille.

Quels sont ceux qui sont contre ? Il y a 3 contre.

Abstentions ? Il y en a 4.

Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 3 CONTRE (Mme PARIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD) 4 ABSTENTIONS (M NYDELL) (Mme LE MEUR G, MM COLIN, PERCEBOIS).

M le Maire :

Bien, nous allons passer à M Echivard. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mil espoir, Mille savoirs ».

Conseil municipal du 30 mai 2013

14	Moyens généraux - finances : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Mille espoir, Mille savoirs »
----	--

M Echivard :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Echivard.
Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ? On peut passer au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
Mme Lemonnier, on revient à vous. Demande de remise gracieuse, budget de l'eau.

Conseil municipal du 30 mai 2013

15	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget annexe de l'eau
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Remarque de Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Ça ne concerne pas directement, je ne suis pas allée à la dernière commission des finances, c'est vrai que comme nous sommes que 2, nous avons beaucoup de commissions. Du temps où il y avait un secrétariat des élus, ça avait fini par s'organiser convenablement. Maintenant, on retombe dans des chevauchements qui nous déchirent le cœur parce que nous aimons nos commissions et nous ne pouvons pas toujours aller facilement aller à l'une ou à l'autre. Voilà ! Et ça se passe encore la semaine prochaine. Il y a commission culture et jeunesse le même jour à la même heure.

M Quillivic :
Si je peux me permettre, ce n'est pas forcément faute d'un secrétariat des élus, c'est dû à la multiplicité du nombre de commissions et de la non multiplicité du nombre de jours dans la semaine. Je crois que c'est surtout cela qui fait qu'il y ait des chevauchements. Nous essayons de faire au maximum à chaque fois, mais ce n'est pas possible.

M le Maire :
Il faut savoir qu'à CCA, il y a de plus en plus de réunions et de commissions de tous genres. Ça devient effectivement difficile pour tout le monde.

Sur ces demandes de remise gracieuse concernant l'eau, quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
La même chose pour l'assainissement.

Conseil municipal du 30 mai 2013

16	Moyens généraux - finances : demande de remise gracieuse - budget annexe de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
Admissions en non valeur de produits irrécouvrables sur le budget principal tout d'abord.

Conseil municipal du 30 mai 2013

17	Moyens généraux - finances : admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget principal
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier. Tout cela pour dire que nous sommes sur des années entre 2005 et 2013, il s'agit de la validation de ce qui est proposé par le comptable de la commune. En outre, après consultation, la ville et la commission des finances entre autres se sont opposées à l'admission en non valeur de cette entreprise qui s'était engagée à rembourser avoir pris des engagements. Il n'y a pas de raison que nous acceptions cette admission en produits irrécouvrables pour cette somme.

Est-ce que vous avez des remarques ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :

Mme Lemonnier, produits irrécouvrables sur le budget annexe des restaurants municipaux.

Conseil municipal du 30 mai 2013

18	Moyens généraux - finances : admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe des restaurants municipaux
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
Produits irrécouvrables sur le budget annexe du port de plaisance

Conseil municipal du 30 mai 2013

19	Moyens généraux - finances : admissions en non valeur de produits irrécouvrables - budget annexe du port de plaisance
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
Nous allons passer à plusieurs décisions budgétaires modificatives, Mme Lemonnier sur le budget principal d'abord.

Conseil municipal du 30 mai 2013

20	Moyens généraux - finances : budget principal 2013 - décision budgétaire modificative n° 3
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques sur le contenu de cette DBM ? Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Vous avez choisi, à juste titre, sans doute d'acheter les vélos électriques. Pour cela, vous avez annulé des acquisitions foncières. Peut-on savoir lesquelles ?

M Besombes :
Le projet d'achat de terrain en vue d'un parking en périphérie en haut de la rue Jules Simon sera différé d'un an en raison des contacts qui ont été pris avec les propriétaires. Voilà pourquoi ça a été pris sur ce budget.

Mme Ziegler :
Cela ne coûtait que 4 000 € ?

M Besombes :
Non, non c'était bien plus. On l'a pris sur ce budget-là. On l'a transféré sur l'acquisition des vélos. Ça reste une enveloppe qui était développement durable et dont l'objet change.

M le Maire :
Ce sont des opérations pour ordre dans le cadre des équilibres comptables.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Mme Lemonnier pour une DBM sur le budget annexe de l'eau.

Conseil municipal du 30 mai 2013

21	Moyens généraux - finances : budget annexe de l'eau 2013 - décision budgétaire modificative n°2
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, pas de remarque ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Une DBM sur le budget annexe de l'assainissement, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 30 mai 2013

22	Moyens généraux - finances : budget annexe de l'assainissement 2013 - décision budgétaire modificative n°2
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, il s'agit là du report 2012 de cet achat d'hydrocureur.
Pas de remarque ?
Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
J'ai oublié de vous poser une question, mais c'est juste un renseignement. C'est sur le budget principal.
Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce que sont les 15 000 € concernant l'aménagement extérieur du presbytère de Lanriec - changement de gestionnaire. Si je comprends bien, c'est 15 000 € du fait d'un changement ?

Mme Lemonnier :
En fait ça a été pris sur le budget de l'agent qui s'occupe du bâtiment pour lequel il restait 15 000 € en crédit au niveau des jardins pour faire les travaux au niveau des jardins.

Mme Le Meur Gaël :
Cela veut dire quoi, changement de gestionnaire ?

Mme Lemonnier :
Cela veut dire que nous n'augmentons pas le budget de la ville. On passe d'une ligne de crédit...

M Calvarin :
C'est une ligne qui était sur le budget des travaux bâtiment et qui a été reversé tout simplement au budget des espaces verts.

Mme Le Meur Gaël :
Ça ne peut pas être mis plutôt comme ça, parce que changement de gestionnaire ce n'est pas très lisible.

M Calvarin :
Au niveau des comptes administratifs de la ville, ce sont des gestionnaires, il y a les espaces verts et le service bâtiment. Ils sont intitulés comme les gestionnaires.

M le Maire :
Bien, nous revenons au vote de l'assainissement ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
Décision budgétaire modificative concernant le centre des arts, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 30 mai 2013

23	Moyens généraux - finances : budget annexe du centre des arts et de la culture 2013 - décision budgétaire modificative n°2
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, pas de remarque ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Pardon, une remarque, M Carduner.

M Carduner :
Excusez-moi, elle est tardive, c'est de ma faute. On entendu ici ou là, surtout ici, par des personnes autorisées ou non un projet futur, imminent d'un palais des congrès sur Concarneau. Je vois que vous avez l'air surpris autant que moi, bien évidemment. C'est pourquoi je voulais vous poser la question de ce projet. Qu'en-est-il ? Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que ce n'est pas vrai ? À ce moment-là, s'il y avait un palais des congrès, quid du CAC actuel. Merci, si vous pouviez nous donner des précisions.

M le Maire :
Je peux répondre, si vous le voulez bien. Tout simplement pour dire qu'il y a une étude en cours d'opportunité et de faisabilité sur un palais des congrès, médiathèque, centre culturel. Aujourd'hui, cette étude est au niveau du diagnostic. Nous n'en savons pas plus, pour l'instant. Ce projet est lié également à la réhabilitation du port de Concarneau. Ce sont autant d'éléments qui sont pris en considération. Mais aujourd'hui, en l'état, nous ne pouvons pas donner réellement de positionnement sur ce dossier, puisque quand on parle d'opportunité et de faisabilité, nous sommes simplement à l'étude de marché. Quand on parle de palais des congrès, il y a de la concurrence. Est-ce que c'est viable ou pas ? Il y a aussi le site. Après, il y a une question aussi de jauge, de surface par rapport au CAC. Est-ce que c'est un projet seul ? Est-ce qu'il y a 2 projets distincts entre la culture, salle de spectacle, palais des congrès ? Ce sont autant d'éléments qui sont importants à diagnostiquer mais aujourd'hui nous sommes sur l'état des lieux. Je pense que ce dossier-là va avancer normalement par le cabinet d'études qui est missionné pour cela. M Carduner.

M Carduner :
Oui, j'imagine que ça fera l'objet d'une concertation aussi large que possible.

M le Maire :
Bien sûr.
Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
A quel moment vous pensez nous livrer le résultat de cette étude ?

M le Maire :
Je n'ai pas exactement le calendrier, à moins que mon DGS nous le dise.

M Le Goff :
C'est une année à peu près.

M le Maire :
Il est prévu que cette étude ai lieu pendant une année. C'est vrai que ce n'est pas simple, parce que compte tenu des nombreux critères et paramètres qui sont importants. Que ce soit au niveau surface, au niveau jauge, au niveau site...

Mme Dieterlé :
Vous ne pouvez pas nous laisser pendant un an sur le grill en se demandant ce qui va être fait ou pas. Donc ce serait bien que nous ayons des points d'étape.

M le Maire :

En somme, dans l'étude il y a plusieurs phases. La première phase, c'est la phase diagnostic et état des lieux, et là, je pense que dans les semaines ou mois futurs, nous serons en mesure de nous concerter sur le sujet. Voilà. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je voudrais quand même apporter une précision. Vous parlez d'une étude sur le port, une étude portée par le Conseil général, avec les partenaires, le concessionnaire, c'est-à-dire la Chambre de commerce, CCA, la ville de Concarneau qui d'une façon ou d'une autre, ont leur mot, me semble-t-il à dire, sur le devenir du port. Ça c'est une chose. Deuxièmement, concernant l'étude de faisabilité, sur le projet d'une salle de spectacle, médiathèque etc... lorsque ça nous a été présenté, il y a déjà quelques mois, en commission culture, par M Le Goff, il avait été explicitement dit qu'un groupe de pilotage serait mis en place, et où l'opposition, bien entendu serait invitée. Une fois de plus, je dois dire que c'était une bonne nouvelle, une initiative qui n'a pas porté ses fruits. Et je dois le dire encore une fois, comme je l'ai dit au début du conseil, vous parliez tout à l'heure de concertation avec CCA, la concertation sur de tels projets doit se faire aussi avec l'opposition, me semble-t-il. Parfois, il y a des sujets comme cela, qui dépassent le cadre d'une commission, qui pourraient être vus en intercommission. Je ne suis pas formaliste dans les projets et les structures, mais il y a certains projets et je peux en citer d'autres, le travail qui sera fait sur le PLU, le SCOT. Je pourrais multiplier les exemples, où il y aurait pu y avoir une concertation avec l'ensemble des élus municipaux.

M le Maire :

Très bien, sur ce dossier en temps voulu, il y aura une large concertation, bien sûr. Mais pour l'instant, nous laissons les personnes du cabinet d'études PUZZLE, faire leur travail. C'est un cabinet parisien. C'est bien que ce soit un cabinet extérieur de manière à ce qu'il ait tous les éléments pour permettre de sortir une étude, d'abord sur la première phase de diagnostic et d'état des lieux ce qui est important. Je pense que quand les conclusions seront mises en évidence, nous reviendrons vers vous pour la concertation évidemment.

Voilà, nous en sommes où, là ? Sur la culture. Nous avons fait une parenthèse. Nous sommes donc sur une DBM sur le centre des arts.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :

Une DBM sur les restaurants municipaux, Mme Lemonnier.

Conseil municipal du 30 mai 2013

24	Moyens généraux - finances : budget annexe restaurants municipaux 2013 - décision budgétaire modificative n°2
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ? Non.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 21 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, MM QUENEHERVE, COLIN, CARDUNER, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :
M Debuyser, classement dans le domaine public communal, du lotissement de Park Balan, s'il vous plaît.

Conseil municipal du 30 mai 2013

25	Urbanisme - foncier : classement dans le domaine public communal du lotissement de Park Balan
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M Colimard.

M Colimard :
Juste une précision, Park Balan, c'est à côté de la station d'épuration ?

M le Maire :
Oui.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
M Debuyser, acquisition de terrain non bâti, rue de Trégunc.

Conseil municipal du 30 mai 2013

26	Urbanisme - foncier : acquisition terrain non bâti - rue de Trégunc
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport :

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :
Je suis désolée, je n'ai pas eu le temps de rechercher dans les PV des autres conseils municipaux. Les autres parcelles qui ont été achetées, elles ont été achetées au même prix ? 50 € ?

M Debuyser :
50 €.

Mme Le Meur Marie :
C'était juste une précision. Merci.

M le Maire :
C'est tout simplement la mise en alignement de la dernière propriété, pour permettre les travaux par la suite.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
Mme Le Thellec pour la mise à disposition du jardin de Kerandon.

Conseil municipal du 30 mai 2013

27	Social : convention de partenariat entre la ville et le centre socio-culturel La Balise - mise à disposition du jardin de Kerandon
----	--

Mme Le Thellec :
(lecture du rapport)

Mme Le Thellec indique à la fin de la lecture du rapport.

Je voudrais aussi rajouter que ce soir a lieu une conférence organisée par « La Balise », autour des jardins partagés animée par l'association « le vert jardin », association qui était déjà venue à Concarneau en début de mandat. Et aujourd'hui, c'est « La Balise » qui l'a sollicitée pour relancer le projet au niveau de Kerandon.

M le Maire :
Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Je voulais dire qu'à midi j'ai préparé un repas africain pour les gens de « La Balise » et Nicole, si tu t'étais inscrite, tu aurais mangé avec nous.

Mme Le Thellec :
Quel dommage !

M le Maire :
M Colimard.

M Colimard :
Pour aller au bout de cette démarche fructueuse, je préférerais que dans la délibération, à la fin du 2^e paragraphe, plutôt que de dire « oser la confrontation dans un espace de tolérance et de respect », je mettrais « oser la cohabitation ». Parce que la confrontation ça laisse entendre...

M le Maire :
C'est vrai.

Mme Le Thellec :
Je suis d'accord.

M le Maire :
Nous allons modifier.

Mme Le Thellec :
Ou la coopération.

M le Maire :
Nous mettons quoi ? Cohabitation ? Bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
M Debuisser, pour les ressources humaines, convention de fonctionnement entre la ville de Concarneau et le pôle emploi.

Conseil municipal du 30 mai 2013

28	Ressources humaines : Convention de fonctionnement entre la ville et pôle emploi
----	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
Attribution d'indemnités et primes horaire de nuit, M Debuyser.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M Debuyser indique à la fin de la lecture du rapport :

Je vais quand même apporter une précision. La cour des comptes, sans dire qu'il y avait un problème a quand même soulevé le fait que la ville avait attribué 5,86 € de l'heure à tous les agents qui travaillaient la nuit dans le cadre de leur cycle de travail. Après consultation des avocats, etc... nous avons appliqué le taux horaire de 17 centimes de l'heure, qui est réglementaire. Et le but c'est d'augmenter l'IFST, L'IAT, L'IEMP, une de ces primes pour les agents qui travaillent la nuit à 5,69€, le total faisant 5,86€. Auquel cas nous sommes complètement conforme à la réglementation et parfaitement conforme à ce que souhaitait la cour des comptes.

M le Maire :
Très bien, le but s'est également d'éviter le cumul des heures supplémentaires et la reconnaissance de la pénibilité du travail de nuit. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
J'attendais la précision, parce que tel que c'est indiqué-là, on avait l'impression qu'il n'y avait pas d'indemnité auparavant pour le travail de nuit.

M Debuyser :
Si, vous avez voté en conseil municipal 5,86 €.

Mme Le Meur Gaël :
Oui, mais tel que c'est présenté là, instauration d'une indemnité et prime horaire de nuit, on pouvait penser que jusqu'à présent, ce n'était pas le cas. En fait c'est une régularisation, une réécriture pour être conforme. L'avis de la cour des comptes, c'est celui de quelle date ? Celui de 2012 ? C'est cela ? Ça n'avait pas été précisé auparavant. Merci.

M le Maire :
Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
Les heures de nuit, c'est à partir de quelle heure ?

M le Maire :
21 heures.

Mme Dieterlé :
C'est 21 heures.

M Debuyser :
21 heures - 6 heures, sauf pour ceux qui font des heures de nuit exceptionnelles et qui ne rentrent pas dans le cycle de travail, auquel cas, c'est 22 heures - 7 heures.

Mme Dieterlé :
Par exemple, les gens du centre des arts.

M Debuyser :
C'est 21 heures - 6 heures.

M le Maire :
Merci.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :

M Debuyser, demande de retrait d'adhésion au centre départemental de gestion.

Conseil municipal du 30 mai 2013

30	Ressources humaines : délibération annulant et remplaçant la délibération du 21 mars 2013 « Demande de retrait d'adhésion au Centre Départemental de Gestion »
----	---

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci M Debuyser. Est-ce qu'il y a des interrogations ? Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

C'est un sujet technique. C'est un sujet compliqué. C'est un sujet qui ne passionne pas les foules, et pourtant il est essentiel pour les agents de la ville de Concarneau. Avant tout, nous remarquerons que ce soir, vous admettez enfin, ce qu'on vous avait dit lors du dernier conseil municipal. Parce que pour ceux qui ont suivi, cette délibération a déjà été présentée lors du dernier conseil. Nous vous avons dit à l'époque qu'elle était totalement illégale, et que vous ne pouviez pas présenter cette délibération relative au centre de gestion. On vous avait justifié ça parce que tout était expliqué dans les courriers que vous aviez reçus du centre de gestion. On vous avait expliqué que vous ne pouviez pas faire les choses de cette manière, et, malgré tout, vous vous êtes obstiné, M le Maire, et vous avez voté cette délibération qui n'a eu pour effet, qu'une chose, à savoir, de vous voir signifier par le Préfet, ce que vous avait déjà expliqué le centre de gestion, dans toute la partie des considérant que vous avez listé là. J'aurai envie de vous dire, tout ça pour ça ! Et encore une fois, sur le fond et sur la forme, l'attitude de la municipalité de Concarneau est totalement désastreuse, tant vis à vis du centre de gestion que vis à vis des communes affiliées. Cette fois-ci, nous prendrons part au vote, et nous voterons contre. Parce qu'il y a des points que nous ne pouvons pas accepter dans cette délibération et qui méritent éclaircissements, parce que vous mélangez tout et vous manipulez la présentation de cette délibération. Dans les considérant, page 72, vous faites référence au fait que la ville dispose de sa propre CAP pour se désaffilier. Vous savez que cela n'a aucun rapport parce qu'une collectivité affiliée volontaire peut avoir ses propres CAP sans que le centre de gestion l'empêche, et les arguments avancés en-dessous ne tiennent pas parce que vous mettez « intégrer les critères prévus par les textes, à savoir valeur professionnelle et expérience, etc... ». Ceci est déjà fait par les CAP départementales, puisque cela est fixé par la loi. Et c'est également fixé à la demande des organisations syndicales représentatives. La dernière fois, on vous avait expliqué que d'une manière générale, on était contre votre décision de sortir du centre de gestion, parce que pour nous, l'argument premier est que sortir du centre de gestion est totalement défavorable aux agents. À ça, on peut se baser sur le bilan de l'année dernière de la CAP du centre de gestion, qui était bien plus favorable à Concarneau, que s'ils avaient eu leur propre CAP. Ceci, pour de simples questions d'échelle. Parce qu'il est évident que quand les textes prévoient, par exemple, un avancement de grade possible pour 5 nominations dans l'année, il est plus intéressant d'avoir un calcul à l'échelle du département qu'à l'échelle de la commune. Nous avons vraiment envie de savoir ce qu'il y a derrière votre décision, parce que d'une manière très claire, elle ne va pas à l'avantage des agents, tant sur le fonctionnement que je viens d'expliquer, que sur les critères que vous mettez en place et sur l'objectivité des dossiers.

Enfin, tel que c'est indiqué-là, nous avons l'impression que contrairement à la précédente, que vous comprenez que vous ne pouvez pas, que vous êtes repartis pour 6 ans, et que vous ne pouvez pas si on respecte.... (*brouhaha...*) je vais juste essayer de finir... (*brouhaha...*) puisque vous parlez de délais de 6 ans, de 2007 à 2012, et donc, à partir de 2012, on repartait pour 6 ans. Et enfin, un point de détail, parce que ce n'est pas rédigé d'une manière très claire. Il est proposé au conseil municipal de retirer la délibération du 21 mars 2013 concernant l'adhésion au centre de gestion 29, et de la remplacer par la délibération suivante, et après vous avez une autre phrase. On se demande un peu de quelle délibération suivante on parle. Est-ce que c'est le point suivant ? Au niveau de la rédaction, ce n'est pas clair. Voilà les éléments que nous souhaitions vous présenter dans ce dossier pour lequel nous voterons contre.

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M Colimard.

M Colimard :
Juste pour rappeler que nous n'avons pas souscrit à ce choix de se détacher du CDG. Nous ne suivrons donc pas non plus.

M le Maire :

Très bien. Si vous voulez, nous laisserons la parole à M Debuyser, pour qu'il s'explique sur cette délibération.

M Debuyser :

Mme Le Meur, vous dites que c'est un problème très technique et compliqué, la preuve, c'est que je constate que vous n'avez absolument rien compris à ce que je viens d'expliquer. Dans les propos que vous venez de tenir, vous montrez en plus que vous n'avez rien compris. Ça c'est plus grave, pour quelqu'un qui se destine à d'autres....

Bien, ce que je veux expliquer, c'est qu'auparavant, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Les textes donnant la possibilité de se désaffilier du CDG 29 n'existent pas, ou les textes sont extrêmement flous, les jurisprudences également. La seule jurisprudence qui existe, c'est la jurisprudence de Marseille concernant je crois, Montpellier. Nous avons tout simplement fait une délibération demandant, comme c'était écrit, le retrait de Concarneau du CDG 29. Ceci étant dit, après action du CDG 29, auprès du Préfet, et après avoir pris connaissance exactement avec nos avocats de ce qu'il fallait faire, je rappelle que le Préfet, nous a simplement dit dans sa lettre, je vais la citer en substance, « que notre délibération n'était pas conforme et qu'il serait souhaitable de la faire de façon un peu plus conforme ». C'est-à-dire que, je répète.... (*brouhaha*....) non vous n'avez pas compris, encore ! Nous ne sommes pas repartis pour 6 ans à partir de 2012. Nous sommes au CDG 29, nous avons moins de 350 agents. Nous passons au-dessus de 350 agents. Dans ce cadre-là, nous avons 3 mois après la date de passage au-dessus de 350 agents, pour prendre une délibération et sortir du CDG 29. Sinon, nous sommes repartis, à titre volontaire, pour 6 ans. Ces 350 agents, nous les avons dépassés en 2007. Pour le CDG 29, en 2006, mais ce n'est pas très important, et nous n'avons pas pris de délibération dans les 3 mois. Ce qui fait que de 2006 à 2013, ou 2012, nous avons été normalement volontaires. Voilà. Mais après, il n'y a aucun texte qui précise qu'au delà de cette 2^e année d'affiliation, l'on tombe dans une tacite reconduction. C'est-à-dire que par la suite, à n'importe quel moment, nous pouvons demander notre retrait du CDG 29, à condition d'avoir 350 agents. Voilà ce que je tente de vous expliquer. Je tiens quand même à vous dire que tous les considérant, c'est bien évidemment la nouvelle délibération que vous avez à voter, Mme Le Meur. Vous voulez que je vous la relise pour que vous compreniez mieux ? Non, peut-être pas, ça va être trop long.

M le Maire :

Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Déjà, je ne vous ai pas pris pour un « idiot » quand je vous ai parlé, M Debuyser. Alors, un peu de respect. Ça changera un petit peu quand vous intervenez. Ce que je vous expliquais, c'est que tout ce que vous mettez-là, le centre de gestion vous l'expliquait déjà par courrier et notamment dans la lettre du 7 janvier... Si, si...

M le Maire :

S'il vous plaît !

Mme Le Meur Gaël :

Puisque ce courrier, nous l'avons, et que ce courrier avait été fait en précisant les obligations de la ville de Concarneau, et les dates auxquelles, la ville de Concarneau, selon le centre de gestion, et après accord et discussion entre les services du CDG et la ville de Concarneau, la ville était passée à 350 agents. Ne dites pas n'importe quoi. Et ne dites pas surtout, dans les considérant : vous pouvez reprendre comme vous le voulez, mais ne dites pas dans les considérant, des raisons qui ne justifient pas. On a l'impression, quand on lit la partie considérant dont je vous ai parlé, sur le fait que vous avez une CAP locale, que ce n'est absolument pas une raison pour se désaffilier. Vous justifiez ça.... (*brouhaha*) Mais non ! Ce n'est pas vrai ! N'essayez pas de donner l'impression que vous savez et que les autres sont des « tocards » ! Ce n'est pas vrai. Je vous invite à vous rapprocher du centre de gestion qui vous expliquera peut-être véritablement les textes de loi qui obligent, en terme de fonctionnement, les CAP locales, les CAP départementales, et peut-être vous rapprocher aussi des demandes faites par les organisations syndicales à ce niveau-là. Mais enfin, peu importe, nous n'avons pas la même lecture. Dans tous les cas, ce qui est sûr, c'est que c'est extrêmement négatif pour les agents. Et j'aimerais bien savoir de quelle manière vous avez fait l'information sur votre choix politique. Parce que dans tous les cas, ils s'en rendront compte dans les années à venir, et même cette année, en terme de promotion interne parce qu'ils vont perdre évidemment.

M le Maire :

M Carduner.

M Carduner :

M Debuyser, M l'expert, je vous remercie pour cette magnifique démonstration et cette nouvelle leçon. C'est brillant. Cependant...

M le Maire :

N'en rajoutez pas.

M Carduner :

Je ne vous ai pas interrompu, s'il vous plaît. J'étais parti dans ma tirade, maintenant ça y est, je suis perdu. Donc, bravo, c'était saisissant et vraiment confondant. Cependant, je noterai que votre première délibération sur ce sujet, a été retoquée. Et, si j'étais vous, ça m'inviterait à un peu plus de modestie.

M le Maire :

Je répondrais tout simplement qu'elle n'a pas été retoquée sur le fond, mais sur la forme, puisque le Préfet fait allusion à ce droit d'opposition des collectivités territoriales, qui sont affiliées avec des règles qui doivent être respectées, conformément à l'article 30 et 31 du décret du 26 juin 1955. Il nous a demandé de revalider une nouvelle délibération. Mais il n'est pas intervenu sur le fond. Ensuite, l'avenir nous dira si on a raison ou pas.

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi, c'est normal qu'il n'ai pas retoqué sur le fond, puisqu'il n'a pas à se prononcer sur le fond. Il se prononce sur la forme ! C'est ce que nous vous avons dit la dernière fois, qu'elle n'était pas conforme, qu'elle était illégale. On avait employé ce terme-là et le Préfet confirme ça, c'est tout. Et bien évidemment, que le Préfet n'a pas à juger sur le fond un choix politique et une délibération prise par une commune. Tant qu'au niveau légalité, pour lui, il trouve cela conforme. Ce qui n'est pas le cas là.

M le Maire :

M Debuyser.

M Debuyser :

Vous avez dit que cette délibération était illégale, mais pas du tout pour les raisons pour lesquelles nous sommes en train de la refaire. Alors, là pas du tout.

Brouhaha....

M Debuyser :

Parce que la jurisprudence de Marseille, ne parle pas du tout de la période après la période des 2^e six ans. Donc, normalement...

Mme Le Meur Gaël :

On a pas parlé de ça.

M Debuyser :

Si, si.

Mme Le Meur Gaël :

Dans la 1^{ère} délibération, vous ne parliez pas de la jurisprudence de Marseille ou quoique ce soit, ça intervient après ça.

M le Maire :

S'il vous plaît ! C'est sûr que nous n'arriverons certainement pas à se comprendre. Je pense que c'est la suite qui nous dira si on a raison ou pas. Mais de toute façon, vous pensez bien que l'on s'instruit également de nos avocats pour aussi prendre des décisions sur les délibérations. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Je voulais intervenir, parce que ça devient insupportable, M Debuyser. Votre sexisme politique, on ne va pas se le « farcir », jusqu'en mars 2014. Pourquoi faut-il qu'une femme, quand elle prend la parole, il faut qu'elle hausse le ton pour faire comprendre qu'elle connaît elle aussi, ses dossiers ? Je trouve que ça, c'est inadmissible.

M le Maire :

Bien.

Mme Le Meur Marie :

Vous me permettez de terminer s'il vous plaît ? Il y a déjà eu un conseil municipal où vous aviez dit à Gaël, « arrêtez Mme Le Meur, vous êtes toute décoiffée ». Ça devient pitoyable. Et cela, je ne le supporte pas. Et je pense que vous devriez arrêter, M Debuyser, parce que la campagne va devenir innommable. Et la médisance de M Besombes, à ce moment-là, c'est exactement pareil. Je trouve que le sexisme politique a changé de visage, mais il existe encore. Et ça, je ne le supporte pas.

M le Maire :

Et bien, moi je ne supporte pas votre agressivité non plus.

Bien, si vous voulez bien, nous allons voter, pour cette délibération.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 19 voix POUR, 7 CONTRE (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G, LE MEUR M, MM COLIN, CARDUNER, QUENEHERVE, PERCEBOIS) 4 ABSTENTIONS (Mmes LE THELLEC, DONNIOU) (Mme DIETERLE, M COLIMARD).

M le Maire :

Très bien, Mme Le Port, si vous voulez bien intervenir sur la dénomination de la maison de quartier de Lanriec.

Mme Le Port :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a une intervention ? Oui, M Colin.

M Colin :
A vouloir trop contracter, on change la définition du mot. Tiliz, ça ne veut pas dire Ti an Iliz. Tiliz, c'est la maison de Liz. Question, qui fut cette Liz qui habita le presbytère de Lanriec ? Sans doute la bonne du curé ! Il aurait mieux valu faire la contraction que font les locuteurs locaux, sur l'article « an », Ti'niliz. Ça aurait été plus compréhensible. Ti'niliz, ça veut dire Ti an Iliz. Seulement, on contracte l'article. Tiliz, c'est la maison de Liz. Ce n'est pas du tout la même chose.

M le Maire :
Donc, il faut mettre quoi ?

M Nydell :
D'abord, je rejoins cette idée-là, que l'écriture du nom est malvenue. La contraction de 2 mots en 1 est malvenue. Les locuteurs performants en breton, ce qui n'est pas mon cas, disent que ça ne correspond à rien, premier point. Deuxième point, la laïcité c'est quelque chose d'important, et je crois que nommer un bâtiment public, qui a été rénové avec des fonds publics, pour indiquer que c'est un bâtiment d'église, je trouve ça pour le moins malvenu. On aurait carrément pu l'appeler la maison du curé, là on serait sûr de ne pas se tromper. Pour la contraction, je pense que si je proposais sur Concarneau, de trouver des gens pour voter, pour transformer le nom de l'hôtel de ville par exemple en « hōvi », pourquoi pas, ou en « hōdevi », ce serait encore plus rigolo, je trouverai certainement plus de 100 personnes pour faire cela. Ce sera la raison, donc cette laïcité qui est à défendre en permanence, et la non correspondance. Ça ne correspond à rien en breton. Cela fera que je voterai contre.

M le Maire :
M Colin, l'orthographe, ce serait quoi alors ? Si on retient Tiliz ?

M Colin :
Ce serait Ti'niliz. C'est la maison de l'église, mais ça correspond mieux à la contraction du breton.

Mme Le Port :
Excusez-moi, je peux peut-être répondre ?

M le Maire :
Oui.

Mme Le Port :
A moins qu'il y ait d'autres interventions ?

M le Maire :
Mme Dieterlé voulait intervenir ?

Mme Dieterlé :
... *micro non branché*... faire la réponse avant la question. J'ai été aussi chercher sur le site de la mairie. J'ai peut-être mal cherché, mais je n'ai pas trouvé. Il y avait une liste fermée à la fin. Combien de noms ont été proposés, le nombre de votants qu'il y avait eu, et comment cela s'était passé cette consultation populaire. Je suis pour la consultation populaire. Je voulais simplement avoir la genèse de cette explication. Ceci dit, je trouve que c'est dommage, autant continuer à l'appeler presbytère, si c'est pour l'appeler presbytère en breton, ça ne change pas grand chose. C'est une maison de quartier, une maison pour tous.

M le Maire :
Mme Le Port.

Mme Le Port :

Je vais donner quelques précisions.

D'abord, ce n'est pas presbytère ou maison église, c'est la maison près de l'église. C'est une maison qui est près de l'église. Il n'y a pas de connotation religieuse. Ce n'est pas parce que l'on prononce le nom église qu'on dit un gros mot. La 2^e chose que je voulais dire, c'est que je constate que tout le monde est très content de dire tout fort devant les médias, le conseil municipal, quand on consulte le gens c'est bien, il faut donner l'avis de la population. Mais quand on le fait vraiment, on a toujours un tas de voix d'élus, qui ont la légitimité, certes, et qui croient que parce qu'ils ont la légitimité, ils savent exactement ce que les gens qui les ont élus veulent. Et dès que l'on fait une consultation populaire, assez sympathique, sur un sujet qui n'est quand même pas d'une gravité extrême, ont des choses à redire. Comme je connais cet espèce de travers, j'avais un peu préparé les choses pour vous dire exactement comment cette consultation s'est déroulée. Au tout départ, c'est le comité de quartier de Lanriec, je salue au passage le travail de ce conseil de quartier et des autres, qui a sollicité la ville de Concarneau pour la maison de quartier de Lanriec, et notamment pour le nom, en indiquant que selon lui, il serait sympathique que ce nom soit donné par les habitants. Ils ont organisé cette consultation. Elle a eu lieu en 4 étapes. La 1^{ère} étape a consisté en la mise en place d'urnes dans un certain nombre d'endroits de Lanriec, à Intermarché, Bricomarché, au centre Leclerc, à la mairie centrale et à la mairie de Lanriec. Sur chacune de ces urnes, il y avait des panneaux assez attractifs. Pardon ?

M Nydell :

Je me permettais de faire observer que le Leclerc n'est pas à Lanriec.

M le Maire :

S'il vous plaît, vous voulez bien poursuivre Mme Le Port ?

Mme Le Port :

Le Leclerc est un endroit assez fréquenté même par les personnes qui habitent Lanriec. Il y avait donc des affiches que j'ai là et que vous avez très certainement vues sur les urnes pour inciter les personnes à voter. Il y a donc eu un 1^{er} vote. Vote qui a été dépouillé par le conseil de quartier de Lanriec et les associations qui ont bien voulu participer à cette consultation. Je vais les nommer, Saint Vincent de Paul, le comité des fêtes de Lanriec, Ty an eol, le club Maner Porzou, le club de l'amitié de Lanriec, le centre socio-culturel La Balise, les jardins partagés, la chorale Marzyas, la chorale Mouez bro konk, le fil d'ariane et une partie du club de scrabble. C'était quand même une consultation relativement large. Ils ont dépouillé les premiers votes. Il y a eu un nombre effectivement important et un succès relatif du nombre de votants. Il y avait environ 150 votants. Lors du dépouillement certains bulletins ont été mis à l'écart car ils étaient inexploitable, vulgaires, etc... Ils se sont retrouvés avec 126 bulletins. Après regroupement de plusieurs noms qui se ressemblaient, ils sont arrivés à 80 noms différents. Les associations et le conseil de quartier de Lanriec qui représentent une partie importante de la population et des personnes qui vont être amenées à fréquenter ce lieu, ont finalement sélectionné 6 noms retenus pour la 2^e consultation, qui a eu lieu dans un 2^e temps. Il y avait « Le Dolmen », « Ty Blaise », « Ty Gwenn », « Ty Nay », « Ty Riou » et « Ty Lyz ». Ils ont rapidement retiré « Ty Gwenn » parce qu'ils se sont aperçus qu'il y avait déjà une résidence qui comportait ce nom à Concarneau. Ils ont donc organisé cette 2^e consultation toujours avec des urnes mises aux mêmes endroits. Le résultat a été, malgré l'avis de certains, j'en suis désolé, assez important, parce que « Ty Liz » a remporté 52 % des suffrages. C'est-à-dire 86 voix sur 165 votes. Les autres noms ayant des pourcentages bien inférieurs, 18 %, 4 %, il y en a même un que je ne citerai pas, qui a 0 %. C'est une consultation que le conseil de quartier a organisé avec l'aide de la ville. Je crois que ça peut se saluer. Après on est d'accord ou pas d'accord avec le nom, mais je trouverai cela un peu irrespectueux à leur égard, d'aller pinailler ou changer le nom maintenant. Ce n'est pas un reproche, c'est pas du tout contre vous, mais voilà. Je trouve que quand on peut consulter les citoyens, quand ils s'investissent, ils se sont investis, ils ont tenu des urnes, ils ont tenu des permanences, il faut aussi les respecter et respecter le vote, même s'il n'est pas légitime, on sait au moins ce que pense la population et les futurs usagers de ce lieu.

M le Maire :

Très bien, merci Mme Le Port. Oui, M Carduner.

M Carduner :

Merci. Bien évidemment, Mme Le Port, il ne s'agit pas de remettre en cause la démocratie participative. Nous aussi on y tient et on la respecte, bien évidemment. Mais là, je crois quand même que c'est quand un problème de sémantique. Au moment même où on essaye de promouvoir

la langue bretonne, à travers le vœu que l'on a présenté ou que l'on va présenter au conseil municipal, à travers les panneaux que l'on installe sur Concarneau, il serait incohérent, à mon avis de baptiser un édifice municipal avec un patronyme n'ayant pas la signification souhaitée. C'est tout.

M le Maire :

M Colin.

M Colin :

Je voulais dire la même chose. C'est un peu idiot de signer la charte « Ya d'ar Brezonneg », la charte culturelle, et d'admettre ce genre de chose. Je ne vais pas contester, s'ils veulent l'appeler « Tiliz » ils l'appellent « Tiliz ». Ce n'est pas mon problème. C'est la façon dont c'est annoncé. On annonce, « Tiliz » comme étant une contraction de « Ti an Iliz ». Ce n'est pas du tout une contraction de « Ti an Iliz ». « Tiliz » ça veut dire la maison de Liz. « Ti an Iliz », c'est la maison de l'église. « Ne que memestra », comme on dit en breton.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est même pas la maison près de l'église.

M le Maire :

Mme Le Meur.

M Colin :

Ce n'est pas la maison près de l'église, c'est la maison de l'église. La maison près de l'église c'est « *propos en breton* » Gast !.

M le Maire :

Mme Le Meur.

Mme Le Meur Marie :

Juste une précision, j'ai eu au téléphone un membre du comité de quartier de Lanriec, qui m'expliquait pourquoi il voulait appeler « Tiliz ». C'était juste pour une facilité de prononciation, parce que les gens oublieraient les 2 « i ». C'était simplement pour ça. Ils savent que ça ne veut pas dire la maison de l'église, mais c'est juste pour dire que ce sera plus facile de prononcer « Tiliz » que « Ti Iliz ».

M le Maire :

Cette précision est importante.

Mme Le Port :

J'ai oublié une petite précision. Ils ont essayé de se concentrer sur des noms qui étaient facilement mémorisables, d'après eux et dont la prononciation était facile aussi.

M le Maire :

Très bien, nous allons passer au vote. Mme Le Meur, nous n'allons pas faire comme le centre aquatique.

Mme Le Meur Gaël :

J'ai juste une remarque, parce que j'ai bien entendu les modalités et la procédure qui ont été mises en place. Je respecte totalement celle-là. L'intervention de Jean-Claude a été suffisamment claire pour que chacun comprenne notre état d'esprit. Néanmoins, il aurait été bien, à un moment ou à un autre, plutôt que ça arrive jusqu'ici, qu'il y ait une concertation avec les élus, qu'il y ait une présentation en commission de cette proposition. Je ne sais pas laquelle, culture ou citoyenneté. Qu'il y ait des échanges là-dessus, quelque part on parle de démocratie participative, mais à aucun moment les élus, en tout cas, pas nous, n'avons été de près ou de loin, sollicités là-dessus ou avons pu réagir sur les propositions qui ont été faites et sur la proposition qui avait été retenue et qui était présentée au conseil.

M le Maire :

Mme Le Meur, est-ce que vous vous rappelez les difficultés pour le centre aquatique de Concarneau ? C'est hyper difficile. À chaque fois on rencontre des difficultés parce que chacun a son avis. Chacun défend...

Mme Le Meur Gaël :

M le Maire....

M le Maire :

Excusez-moi, je n'ai pas fini.

Mme Le Meur Gaël :

Allez-y, allez-y.

M le Maire :

Chacun défend son avis, et nous n'arrivons pas à trouver une unanimité sur le choix du nom. Ici, nous avons laissé au contraire le conseil de quartier et d'après ce que l'on a pu nous expliquer, avec une grande représentativité. À un moment, il faut laisser aussi des initiatives aux conseils de quartier, et à la population. Et c'est très bien.

Mme Le Meur Gaël :

L'un n'empêche pas l'autre. Ce que je vous dis juste, c'est que c'est une question de méthode. Je ne rentre pas dans le débat du nom de la piscine. Mais ce que je veux dire, c'est qu'est-ce qui aurait pu empêcher qu'à l'issue de la consultation auprès de la population, des noms retenus et des pourcentages, tout ce que vous avez expliqué, que chacun d'entre nous reçoive un courriel ou un courrier, expliquant la proposition et nous demandant notre réaction ou quelque chose comme ça. À un moment aussi, on ne peut pas juste valider quelque chose sans avoir été interrogé ou consulté avant. C'est aussi le rôle des commissions, à un moment ou à un autre, ça aurait dû intervenir plutôt que d'être présenté comme cela ici.

M le Maire :

Très bien.

Mme Ziegler :

J'ai une proposition, André Fidelin, Maire de Concarneau, 2008 - 2014.

M Calvarin :

C'est de la simplicité.

M le Maire :

Pourquoi pas, pour marquer son passage. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

J'ai fait une remarque sur la laïcité, mais si vous me dites que ça ne veut pas dire maison de l'église, alors je vote pour.

M le Maire :

Ben, allez, on va voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Ceux qui s'abstiennent ? Il y a une abstention.

Le rapport est adopté par 28 voix POUR, 1 CONTRE (M NYDELL), 1 ABSTENTION (Mme PEZENNEC).

M le Maire :

Très bien, M Calvarin, si vous le voulez bien. Cahier des prescriptions générales des réseaux d'eaux potables et eaux usées de la ville de Concarneau à destination des aménageurs.

Conseil municipal du 30 mai 2013

32	Eau et assainissement : cahier des prescriptions générales des réseaux d'eau potable et d'eaux usées de la ville de Concarneau à destination des aménageurs
----	---

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M Calvarin indique en cours de la lecture du rapport :

Les points qui ont été changés dans ce cahier de prescriptions sont des points qui imposent certains équipements comme les canalisations, certaines vannes. Le souci principal du service de l'eau, c'est de tout d'abord s'assurer que les éléments placés par le lotisseur soient conformes à la durée de vie que l'on en attend, c'est-à-dire 30 à 50 ans, et ce point-là sera très important pour pouvoir rétrocéder le lotissement ensuite dans le domaine communal. Le non respect de ces clauses-là verra automatiquement le rejet du dossier de passage du lotissement du domaine privé dans le domaine public, avec obligation de mettre ensuite une vanne et un compteur de secteur pour pouvoir justement gérer ce secteur de façon privée s'il ne répond pas au cahier des charges de la municipalité.

M le Maire :
C'est tout à fait cela. En somme, le but c'est de demander aux aménageurs de se mettre en conformité avec le cahier des charges. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
J'en ai juste une, ça avait été vu en commission travaux au mois de janvier. Il y avait eu quelques remarques, est-ce qu'elles ont été intégrées dans leur globalité par rapport à ce dossier-là ?

M Calvarin :
Oui, on avait évoqué les canalisations dans leur nature. C'était justement sur la nature des tuyaux utilisés, en grès ou en PVC, dont les normes NF sont à peu près équivalentes. Au départ, si vous rappelez, le service de l'eau avait demandé à ce que l'on passe que sur le grès. C'est ce qui a été corrigé suite à cette commission-là. L'intérêt aussi pour la ville, c'est que l'uniformité des réseaux rendra la maintenance par la suite beaucoup plus simple. On ne va pas être obligé de multiplier des types de vannes différents avec des fournisseurs différents. Le cahier des charges doit être respecté par les lotisseurs s'ils veulent rétrocéder à la collectivité par la suite. C'est la logique.

M le Maire :
Très bien, nous pouvons voter ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M le Maire :
M Calvarin pour la constitution d'un groupement de commande.

Conseil municipal du 30 mai 2013

33	Services techniques : Aménagement de la traverse de Croissant Bouillet - Constitution d'un groupement de commandes
----	--

M Calvarin :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Calvarin, est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? Oui, M Carduner.

M Carduner :
Merci. Je voulais savoir si les aménagements pour réduire la vitesse vont être coercitifs, et non pas seulement des panneaux pédagogiques. Il faut les deux, bien évidemment, je voulais m'assurer qu'ils soient vraiment coercitifs pour vraiment réduire la vitesse parce que c'est toujours délicat.

M Calvarin :
Dans les 3 réunions que nous avons eues avec les 2 autres collectivités, plus pour la dernière avec les personnes de l'équipement, la notion de panneaux a été écartée, bien évidemment parce que même si on rajoute des panneaux, c'est déjà limité à 50 km/h. On s'aperçoit que les vitesses que nous avons prélevées là, n'ont rien à voir avec les 50 km/h qu'il devrait y avoir. De mémoire, il me semble que sur le tronçon de Concarneau, il y a plus de 70 % des véhicules qui sont au-dessus, avec des excès à 90 ou voir plus. Les aménagements possibles que l'on fait dans ces cas-là, ce sont des rétrécissements de voiries avec des passages piétons protégés, et éventuellement des plateaux au niveau des passages des piétons. C'est un bureau d'étude extérieur, ce n'est pas celui de la mairie, qui va travailler là-dessus. Reste une problématique, nous allons l'aborder dans une prochaine réunion avec les autres communes. Il s'agit du renforcement du réseau d'adduction d'eau potable. Il avait été évoqué de faire un raccordement entre notre réseau d'eau concarnois et le réseau d'eau Pont-Aven - Trégunc. Auquel cas, on aurait une étude beaucoup plus conséquente, et surtout des fonds beaucoup plus importants à faire qu'un aménagement de voirie simple. L'étude nous dira si on juste que quelques aménagements pour réduire la voirie ou si on refait l'aménagement complet de cet espace avec une reprise de voirie intégrale et des trottoirs d'un bout à l'autre. Dans tous les cas de figure, il y aura un aménagement pour casser la vitesse, et en fonction de l'étude, nous verrons si c'est aménagement complet, d'un bout à l'autre ou si on se contente justement de ces limiteurs de vitesse.

M le Maire :
Très bien, nous pouvons voter ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR.

M Calvarin :
L'étude est programmée cette année. Nous aimerions justement pouvoir valider l'étude avant la fin de l'année de manière à l'inscrire au budget 2014, suivant les montants, bien évidemment. C'est là justement que j'indiquai que si on a les réseaux d'eau à refaire, et surtout une interconnexion entre les 2 réseaux, on ne pourra pas le financer, bien évidemment, que ce soit sur notre budget ou celui de Trégunc, ça risque d'être pareil. C'est vraiment une opération de sécurisation, dans un premier temps, plutôt qu'une reprise globale du réseau.

M le Maire :
Le point suivant, c'est un porté à connaissance du conseil municipal, concernant le tableau des décisions, dans le cadre des délégations au Maire.

Conseil municipal du 30 mai 2013

34	Direction générale des services : tableau des décisions de M le Maire
----	---

M le Maire :
(lecture du rapport)

Ce rapport n'appelle pas de vote.

M le Maire :
Pour terminer, il s'agit de 2 vœux.

Conseil municipal du 30 mai 2013

35	Vœu du conseil municipal de Concarneau pour la ratification de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires
----	--

M le Maire :

Il y a tout d'abord un vœu qui émane du parti socialiste, et qui m'a été adressé. Il appartiendra à un représentant ou une représentante du parti socialiste de s'exprimer. Il y a ensuite un vœu qui émane d'une association, qui est l'association « Kevre Breizh » sur lequel il y avait le texte en entier. Nous avons totalement repris ce texte pour présenter ce vœu. Il y a une nuance sur la forme et non pas sur le fond.

Je vais peut-être demander tout d'abord au représentant du groupe PS de lire ce vœu.

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point parce que c'est Jean-Claude Colin qui va le lire.

Brouhaha....

Mme Le Meur Gaël :

Non, en français. Je trouve que c'est dommage de présenter 2 vœux qui défendent la même chose à mon sens. C'est vrai que j'ai adressé ce document lundi, dans la matinée, il me semble et depuis lundi, je pense qu'il y aurait pu avoir des croisements pour se mettre d'accord et que l'on ne présente qu'un vœu par l'ensemble du conseil municipal. Ça aurait eu beaucoup plus de force et beaucoup plus de cohérence. Il y a 2 solutions. Ou on fait ce travail-là pour la prochaine fois, et il est présenté par l'ensemble...

Brouhaha...

Mme Le Meur Gaël :

Parce qu'il y en a un qui est présenté par le groupe PS et un autre par le groupe de la majorité municipale.

Brouhaha....

Mme Le Meur Gaël :

Non, il fait référence à une association...

M Besombes :

Il émane.

M le Maire :

Il émane. Nous avons repris le texte.

Mme Le Meur Gaël :

Mais il est présenté par votre groupe.

Mme Ziegler :

Inaudible....

Mme Le Meur Gaël :

Nous, on va présenter notre vœu

M le Maire :

Il s'agit de la coordination culturelle « Kevre Breizh » qui est à Carhaix. Vous connaissez, sûrement. Bien M Colin. Si vous pouvez lire.

Mme Le Meur Gaël :

Juste que je termine, il y a 2 solutions à mon sens, soit le vote 2 vœux quasiment identiques, et tout le monde je pense, votera ces 2 vœux, soit on se met d'accord sur un texte commun et on ne vote qu'un vœu qui sera présenté par l'ensemble du conseil municipal. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

Mme Dieterlé :

On peut donner notre avis sur ce point ?

M le Maire :

Bien sûr, mais je vais laisser la parole à M Besombes.

M Besombes :

C'est juste pour dire que le vœu que vous présentez, je l'ai lu et ce qui me pose problème, c'est que vous amenez ici un texte que l'on retrouve sur les documents de communication officielle du parti socialiste. Il est sur « Cap Finistère ». On le retrouve aussi sur un courrier qui a été adressé par les parlementaires socialistes puisque c'est pour une bonne part, du mot à mot. Ça paraît être assez embêtant. Un vœu se doit d'être fédérateur. Et là, pour le coup, on se retrouverait à faire voter un conseil municipal un texte qui est sur les documents de communication du parti socialiste. C'est proche du cynisme.

Mme Le Meur Gaël :

Ecoutez, ce n'est pas bien grave, j'ai bien compris votre démarche, mais...

M le Maire :

Attendez, laissez finir M Besombes, on vous a laissé parler, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Je pensais qu'il avait fini parce qu'il semblait s'arrêter.

M Besombes :

Donc, ça va être compliqué pour nous de voter quelque chose qui se trouve sur les documents officiels du parti socialiste. Là, c'était sur la forme, sur un 2^e point, j'ai du mal à comprendre la démarche, même si je voterais un vœu, le vœu que nous présentons notamment. On est face à un problème qui est créé par le conseil d'État qui retoque la charte avec des langues régionales et des minorités. J'ai regardé un peu le travail qu'a fait Jean-Jacques Urvoas en tant que Président de la commission des lois. Dans un document que vous avez dû regarder, il s'agit du rapport d'information du 12 décembre, il explique cela très bien. Il dit que même si pour certains la lecture que le conseil constitutionnel a faite de la charte est discutable, en y voyant un risque pour l'unité du peuple français, et une remise en cause de l'indivisibilité de la République, sa décision s'impose, et le passage par la révision de la constitution est incontournable. La solution, c'est, les vœux c'est bien mais la vraie solution, c'est la révision de la Constitution. Pour le coup, c'était présenté tout dernièrement au conseil des ministres, c'était en mars. Et donc, là le conseil des ministres, c'est le Président Hollande qui a sorti cela de l'ordre du jour. J'ai retrouvé un article qui est paru dans Marianne, qui est un journal plutôt au centre. Mais, la veille du conseil des ministres, un courrier émanant de François Hollande lui-même, apprenait à Jean-Jacques Urvoas le retrait du texte de l'ordre du jour du conseil des ministres. Et surtout le renoncement du gouvernement à porter ce projet devant les législateurs. Ça veut dire qu'il exprime son absence de volonté de demander une révision de la constitution. Pour le coup, je n'arrive pas très bien à comprendre, ici, vous demandez un vœu, de l'autre côté, la solution la plus simple, c'est que le Président demande une révision constitutionnelle. C'est ce double langage qui me pose problème. Comment vous pouvez d'un côté demander ce vœu, et de l'autre côté, soutenir un Président qui refuse de mettre en œuvre...

Brouhaha....

M Besombes :

Ecoutez, c'est on ne peut plus clair. Ici vous dites*brouhaha*.... Je parlais du parti socialiste, Madame.

Ici vous dites, il faut voter un vœu, et de l'autre côté, nous avons un Président qui a la solution de revoir sa Constitution, et il ne le fait pas. C'est la question que je me pose, et ce serait plus simple de faire cela.

Pour ma part, je voterai le vœu, la politique de la ville sur le sujet a toujours été constante depuis 5 ans, ici, s'il faut que la ville de Concarneau vote le vœu pour aider le Président à prendre sa décision, et bien, nous le ferons. Voilà.

M le Maire :

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Nous sommes très embêtés parce que l'on se retrouve avec 2 vœux dont 1 n'est pas mieux que l'autre ou ils sont bien tous les 2. Nous on les aurait votés. Maintenant, on trouve cela un peu idiot aussi de voter les 2 vœux. Ce que vient de dire M Besombes, c'est que ça ne va pas dans le sens

d'une capacité de coopération. Qu'est-ce que ça peut bien vous faire qu'un parti politique trouve que ce que fait son Président n'est pas forcément bien ? Je m'en fiche, je ne défends pas les socialistes, mais on a le droit aussi de ne pas être d'accord à 100 % sur une ligne. On peut très bien soutenir un parti et d'un autre côté, trouver qu'il y a des choses qui ne sont pas valables. Je ne vois pas en quoi cela vous dérange. Par contre, ce que vous venez de dire, ça trouve que vous n'avez pas envie d'une coopération, alors que nous, ce que nous aurions souhaité, on est un peu en dehors du débat bien qu'on défende le truc, c'est que vous vous mettiez face à face autour d'une table et que vous rédigez des termes communs. Je comprends que ça vous dérange, ça sort d'un tract, ça aurait pu être le cas dans l'ancien gouvernement, vous auriez pu faire pareil. Ça ne ce serait peut-être pas vu. Mais si, si, vous l'avez fait... pas sorti d'un tract, mais il y a des choses qui arrivent, on sait bien les engagements de chacun. On ne peut pas dire que nous sommes à 100 % dessus, et nous nous souhaitons que vous coopériez, sinon, je ne sais pas ce que je vais faire, je vais peut-être m'en aller et aller boire un coup. Parce que sinon, ça va m'énerver ce genre de discussion.

M le Maire :
Mme Le Thellec.

Mme Le Thellec :
Je pense que là, compte tenu du fait que ce vœu, il existe de part et d'autre, je pense que l'idéal ça aurait été d'en éditer un seul et de se mettre d'accord. Je trouve que le sens de la coopération est aussi une intelligence collective.

M le Maire :
Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Je suis contente d'entendre ce que j'entends de la part de Nicole et Dominique parce que ce que j'ai entendu de la part de M Besombes, c'est assez surréaliste. Je vais vous répondre très simplement et très rapidement. Contrairement à d'autres militants de partis politiques, et habitants une région, nous n'avons pas l'âme de Godillot. Et la démarche que nous faisons, rejoint celle d'autres élus bretons. Elle rejoint celle d'autres villes bretonnes, elle rejoint également celle d'autres communes qui sont concernées par la question des langues régionales. À ce titre, nous avons je pense le droit, et nous avons le devoir de porter cette demande auprès du Président de la République, et de demander le processus de modification de la Constitution. Après, le texte vous convient ou ne vous convient pas, je vois que vous avez de très bonnes lectures, comme le journal département socialiste, je ne peux que vous encourager à continuer. Mais ce que je veux dire, c'est qu'il est normal qu'il y ait une cohérence dans le débat et dans la démarche des élus socialistes bretons. Voilà, c'est tout. Je trouvais logique qu'à partir de 2 documents on puisse, et on aurait eu le temps entre lundi et aujourd'hui, de se mettre d'accord sur un seul. On aurait tous voté parce que nous sommes tous des élus issus de la Région Bretagne et que nous sommes tous à priori d'accord sur le sujet. Maintenant, M Besombes, si cela n'est pas le cas et si cela ne vous convient pas sur la démarche collective que nous portons et que nous vous avons adressé lundi matin, et bien nous allons voter les 2 vœux et le résultat sera là. Mais je pense qu'une fois de plus Concarneau se distinguera sur la méthode et sur le message qui sera transmis.

M Besombes :
Je vais apporter une réponse. Justement, c'est parce que nous avons voulu aller vers un vœu qui puisse fédérer l'ensemble du conseil municipal que nous nous sommes appuyés sur la coordination culturelle associative de Bretagne qui est un texte neutre et qui n'est pas tiré d'une communication partisane. La volonté elle s'exprime comme ça. Elle ne s'exprime pas en allant chercher un document d'un parti et de tenter de nous faire voter la communication officielle du parti socialiste.

Mme Le Meur Gaël :
Je pense que l'on peut lire les engagements...

M Besombes :
Mais laissez-moi...

M le Maire :
S'il vous plaît, vous avez eu la parole, Mme Le Meur. Et c'est bien, je crois que vous avez tout dit. Je propose que l'on vote les 2 vœux. Je suis désolé. Le vœu qui est proposé s'appuie, comme disait François Besombes sur une proposition des communes de Bretagne pour la charte européenne des

langues régionales. Ce n'est pas un vœu qui émane d'un parti politique.

M Carduner :

M le Maire, on a jamais dit qu'on était hostile à la refondation du texte. On demande de refaire un texte en commun. La demande, elle est là.

Mme Le Meur Gaël :

Il faut être cohérent quand même.

M Carduner :

Je comprends votre souci, si ça émane effectivement d'un texte officiel du parti socialiste qui ne correspond pas à ce que vous souhaitez. Je le comprends. Mais par contre, ce que nous demandons, c'est de faire un texte commun. Nous sommes ouverts à modifier le nôtre et faire en sorte qu'il y ait un seul texte. C'est cela notre demande. C'est tout.

M le Maire :

Voilà, dans un premier temps, nous allons voter pour le texte commun ou pas. D'accord ?

Mme Le Meur Gaël :

Il sera présenté au prochain conseil municipal.

M le Maire :

Très bien, au mois de juin.

Mme Le Meur Gaël :

Il sera porté par l'ensemble des élus du conseil municipal. C'est comme cela qu'il sera intitulé ? Nous sommes bien d'accord.

M le Maire :

Tout à fait.

Mme Le Meur Gaël :

Non, mais il faut bien poser les choses avant de passer au vote.

M le Maire :

Tout à fait. Mme Ziegler, je crois que l'on a tout dit, là.

Mme Ziegler :

Non mais quand même quoi, là vous présentez un vœu qui parle des guerres, des génocides en Europe.

M le Maire :

Ce n'est pas moi qui parle de ça.

Mme Ziegler :

D'une Europe divisée, c'est légitime après, et là vous divisez le conseil municipal sur une histoire...

M Besombes :

Non, non, non, c'est vous qui divisez !

M le Maire :

Bien, nous allons voter si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont favorables à un vœu commun ?

Le conseil municipal décide à 29 voix POUR (M Quillivic ne prenant pas part au vote) l'élaboration d'un vœu commun au conseil municipal du 27 juin.

M le Maire :

C'est l'intelligence qui l'a remportée.

Merci, je vous souhaite une bonne soirée, à bientôt.

La séance est levée à 22h50.